



# 2022

## Rapport environnemental, social et de gouvernance



# Table of contents

<b>A propos de ce rapport</b>	<b>1</b>	<b>Communauté</b>	<b>26</b>
<b>À propos de TFM</b>	<b>2</b>	Engagement des parties prenantes	26
Initiatives externes	4	Développement communautaire	27
Approche de gestion	7	Acquisition de terres et réinstallation	32
		Droits de l'homme	32
<b>Environnement</b>	<b>10</b>	<b>Produit</b>	<b>36</b>
Résidus	11	Gestion de la chaîne d'approvisionnement	36
Réhabilitation	13	Gestion des produits	38
Biodiversité	14	Éthique des affaires et transparence	40
Gestion des ressources	15		
Gestion des émissions	17	Aperçu des données	41
Transition neutre en carbone	19	Annexe 1 : Rapport de diligence raisonnable sur la chaîne d'approvisionnement responsable en minerais	44
		Annexe 2 : Index du contenu de l'IRRA	52
<b>Les employés</b>	<b>20</b>		
Sécurité au travail	21		
Santé au travail	22		
Emploi	23		
Formation et développement de carrière	25		

# A propos de ce rapport

Le *Rapport Environnemental, Social et de Gouvernance* (ci-après "le présent rapport", "ce rapport" ou "rapport ESG") rend compte des performances de Tenke Fungurume Mining SA (ci-après "TFM", "nous" ou "la société") en termes d'accomplissement des responsabilités environnementales, sociales et de gouvernance en 2022. TFM est une filiale de CMOC Group Limited (ci-après le "Groupe" ou "CMOC"). Les informations et les données contenues dans le rapport proviennent des documents officiels et des rapports statistiques de TFM, ainsi que de la collecte annuelle de données de la GRI.

Ce rapport a été publié le 31 octobre 2023, après examen et approbation par le CEO de TFM. Il s'agit du premier rapport ESG publié par TFM, et il couvre l'ensemble des activités de l'entreprise. Les données et informations contenues dans ce rapport reflètent la période de reporting allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022. Cependant, des informations supplémentaires pertinentes pour le sujet de ce rapport et portant sur les événements survenus en 2023 avant la date de publication de ce rapport peuvent également être incluses afin de permettre aux parties prenantes d'avoir pleinement accès aux informations importantes. Les événements postérieurs à la période de reporting sont clairement identifiés comme tels dans le corps du texte. Les lecteurs peuvent contacter notre service de coopération et de développement à l'adresse [info@tfm.cmoc.com](mailto:info@tfm.cmoc.com) pour toute question. Ce rapport peut être téléchargé sur le site web de CMOC ([www.cmoc.com](http://www.cmoc.com)).

En 2018, CMOC a désigné le Conseil d'administration comme l'organe de gouvernance le plus élevé pour les questions ESG. Il a par la suite créé un Comité stratégique et de durabilité au niveau du Conseil d'administration et formulé une feuille

de route pour un système de gouvernance de la durabilité. Depuis 2019, CMOC a continué à construire, à mettre à jour et à mettre en œuvre ce système de gouvernance durable conformément à la feuille de route. TFM respecte la feuille de route de CMOC pour un système de gouvernance durable et applique les 13 politiques de conformité et de durabilité du Groupe, à savoir le Code de conduite des affaires, *la Code de conduite des fournisseurs, la Politique de lutte contre la corruption, la Politique de contrôle des exportations, la Politique de sanctions économiques, la Politique des droits de l'homme, la Politique environnementale, la Politique communautaire, la Politique en matière de santé, de sécurité et d'environnement, la Politique d'emploi, la Politique de lutte contre le blanchiment d'argent, les Principes mondiaux concernant la vie privée, et la Politique de production et d'approvisionnement responsables*. Ces politiques peuvent être consultées et téléchargées sur le site officiel du Groupe ([www.cmoc.com](http://www.cmoc.com)). En outre, TFM a également formulé ses propres politiques et processus en fonction de sa situation et de ses besoins réels, notamment le code de conduite des fournisseurs, *la politique d'emploi, la politique de sollicitation et d'extorsion, la politique des dons caritatifs, les règlements sur le per diem pour les fonctionnaires du gouvernement et les règlements sur les frais administratifs*.

Depuis 2017, CMOC a compilé et publié un rapport ESG annuel du Groupe qui contient également des informations sur TFM. Ces rapports peuvent être consultés et téléchargés sur le site officiel du Groupe ([www.cmoc.com](http://www.cmoc.com)).

En mai 2023, Morgan Stanley Capital International (MSCI) a relevé la note ESG de CMOC de "A" à "AA"<sup>1</sup>.



<sup>1</sup> Avis de non-responsabilité : L'UTILISATION PAR CMOC DE TOUTES LES DONNÉES DE MSCI ESG RESEARCH LLC OU DE SES AFFILIÉS ("MSCI"), ET L'UTILISATION DES LOGOS, MARQUES DE COMMERCE, MARQUES DE SERVICE OU NOMS D'INDEX DE MSCI DANS LES PRÉSENTES, NE CONSTITUENT PAS UN PARRAINAGE, UNE APPROBATION, UNE RECOMMANDATION OU UNE PROMOTION DE CMOC PAR MSCI. LES SERVICES ET LES DONNÉES DE MSCI SONT LA PROPRIÉTÉ DE MSCI OU DE SES FOURNISSEURS D'INFORMATION, ET SONT FOURNIS "TELS QUELS" ET SANS GARANTIE. LES NOMS ET LOGOS DE MSCI SONT DES MARQUES COMMERCIALES OU DES MARQUES DE SERVICE DE MSCI.

# À propos de TFM



TFM est situé dans la province du Lualaba en République démocratique du Congo (RDC). Il est le deuxième producteur mondial de cobalt et l'un des principaux producteurs de cuivre au monde. TFM se consacre à l'exploration, l'exploitation minière, le traitement, le raffinage et la vente du cuivre et du cobalt dans une concession minière qui couvre plus de 1 500 km<sup>2</sup>. Les principaux produits de la concession sont la cathode de cuivre et l'hydroxyde de cobalt. TFM exploite un vaste gisement de cuivre à haute teneur qui abrite également l'un des plus grands gisements de cobalt à haute teneur au monde. CMOC détient 80 % des parts de TFM, tandis que l'entreprise publique congolaise La Générale des Carrières et des Mines (Gécamines) conserve une participation de 20 %. En 2022, TFM a produit 254 286 tonnes de cuivre et 20 286 tonnes de cobalt.

CMOC est une société holding privée dont le siège se trouve en République populaire de Chine et qui se consacre principalement à l'exploitation minière, au traitement et au commerce des métaux de base et des métaux rares. Principalement présent en Asie, en Afrique, en Amérique du Sud, en Océanie et en Europe, le Groupe est l'un des plus grands producteurs mondiaux de tungstène, de cobalt, de niobium et de molybdène, ainsi qu'un producteur de cuivre de premier plan. Il est également l'un des principaux fabricants d'engrais phosphatés au Brésil. Par l'intermédiaire d'IXM, sa filiale en propriété exclusive, CMOC se classe parmi les trois premiers négociants de métaux de base au monde. La vision de CMOC est d'être une société de ressources hautement respectée, moderne et de classe mondiale. Le Groupe est coté à la bourse de Shanghai (SHA : 603993) et à la bourse de Hong Kong (HKEX : 03993).

La stratégie ESG de CMOC est étroitement alignée sur les objectifs de développement généraux du Groupe. Premièrement, CMOC intégrera pleinement la gestion ESG dans son cadre global de gestion des risques et de gouvernance. Deuxièmement, le Groupe renforcera la planification à moyen et long terme, améliorera la performance ESG, développera de nouveaux systèmes de gestion pour le changement climatique, la biodiversité et d'autres questions, et alignera le Groupe sur les références internationales. Troisièmement, le Groupe s'efforcera d'atteindre une performance ESG de classe mondiale et de créer des conditions favorables à son accès aux ressources, aux marchés et au financement. Guidé par la stratégie du Groupe, TFM s'est concentré ces dernières années sur l'évaluation des normes internationales, le renforcement des capacités de gestion des risques, l'engagement des parties prenantes, l'amélioration continue des performances ESG, la sollicitation d'assurances et d'audits par des tiers, et la promotion du développement de chaînes d'approvisionnement en minerais responsables dans l'industrie des énergies renouvelables, qui offrent une plus grande transparence.

TFM est l'une des plus grandes sociétés minières de la RDC. En 2022, nous avons versé environ 987 millions de dollars US en impôts et autres charges au Trésor public et à d'autres services administratifs publics. Depuis le lancement du projet en 2006, nous avons contribué à hauteur de 4,768 milliards de dollars US en taxes et charges cumulées pour la RDC. Cela comprend :

- \* Les impôts sur le revenu, les redevances et autres obligations fiscales d'un montant total de 3,328 milliards de dollars US, dont 849 millions de dollars US pour l'année 2022 ;
- \* Les droits de douane et droits connexes s'élèvent à 755 millions de dollars US, dont 84,1 millions de dollars US pour l'année 2022 ;
- \* Les impôts sur les salaires des employés et les cotisations de sécurité sociale connexes s'élèvent à 625 millions de dollars US, dont 52,71 millions de dollars US pour l'année 2022 ;
- \* Les frais de permis de travail, de visas et autres frais connexes s'élèvent à 59,86 millions de dollars US, dont 1,55 million de dollars US pour l'année 2022.

En outre, nous avons continué à investir massivement dans le développement des communautés locales. Depuis 2006, TFM a investi un total de 265 millions de dollars américains dans des projets de développement communautaire, dont 31,97 millions de dollars américains en 2022. Nous versons également 0,3 % du produit net des ventes des métaux au Fonds social communautaire TFM. Depuis que le Fonds est opérationnel, on estime que les contributions cumulées de TFM à ce fonds ont atteint une hauteur de 59,06 millions de dollars US, dont 4,38 millions de dollars US en 2022. Le Fonds social communautaire TFM est géré conjointement par des représentants des communautés de Tenke et de Fungurume, du gouvernement provincial et de TFM.

À la fin de l'année 2022, TFM comptait 3 415 employés permanents et 14 064 contractants. Le nombre important de contractants est principalement dû aux activités de construction en cours. Sur ces 17 479 employés, 16 839 sont des hommes et 640 (environ 3,7 %) des femmes, tandis que 15 382 (88 %) sont des citoyens locaux.



## Initiatives externes

CMOC est membre du Bureau de la présidence de l'Association minière de Chine, vice-président de l'Association chinoise de l'industrie des métaux non ferreux et vice-président de la Chambre de commerce chinoise des importateurs et exportateurs de métaux, minéraux et produits chimiques (CCCMC). CMOC est membre de l'Initiative pour les minéraux responsables. Il est également membre de l'Institut du cobalt et a désigné un représentant pour présider le Comité exécutif.

En 2022, CMOC a adhéré au Pacte mondial des Nations unies (UNGC). Dans ce contexte, le président-directeur général du Groupe, Ruiwen Sun, s'est engagé à intégrer les dix principes du Pacte mondial dans la stratégie d'entreprise, la culture organisationnelle et les opérations courantes du Groupe, ainsi qu'à collaborer avec les parties prenantes pour relever les défis mondiaux.

TFM met activement en œuvre les engagements du Groupe et s'engage à soutenir les 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, comme le démontrent les mesures décrites dans les différentes sections de ce rapport. En outre, nous sommes membres de l'Initiative pour la transparence des industries extractives en RDC (ITIE-RDC) et du Groupe de travail de Lubumbashi pour les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (PVSDH).



# Approche de gestion

## Assurance et audits externes

TFM fait régulièrement l'objet d'audits par des tiers afin de vérifier sa conformité avec les systèmes de certification applicables en matière de gestion de la qualité, de l'environnement, de la santé et de la sécurité, notamment ISO14001, ISO45001 et ISO9001.

En 2022, CMOC a continué à rechercher une assurance externe sur la mise en œuvre progressive de Risk Readiness Assessment (RRA) de Responsible Minerals Initiative (RMI), ainsi que sur le contrôle et la supervision des produits. CMOC a retenu les services de Corporate Integrity Ltd. à cette fin. Au cours du processus d'assurance, les spécialistes de l'assurance ont mené des entretiens avec le vice-président du Groupe chargé de l'ESG et les cadres supérieurs de TFM.

Les attentes de nos parties prenantes externes ont également évolué ces dernières années, en particulier à la lumière de la croissance de l'industrie des énergies renouvelables, ce qui a entraîné un examen plus approfondi des risques de durabilité dans la chaîne d'approvisionnement en cobalt. Afin d'apporter des améliorations supplémentaires et de fournir plus de transparence aux parties prenantes, en 2022, TFM a fait l'objet d'un audit par les clients en aval par rapport à RRA, et un plan d'action a été élaboré à la suite de l'audit.



## Gouvernance

Dans le cadre de la gestion ESG de CMOC, les responsabilités sont réparties entre le Conseil d'administration (l'organe directeur le plus élevé du Groupe), la direction générale et les sites d'exploitation individuels. Le Conseil d'administration de CMOC est responsable de la surveillance des risques. Le Comité stratégique et de développement durable du Conseil d'administration est chargé de formuler la stratégie de développement durable du Groupe. Il discute également avec la direction de l'adéquation des mesures prises pour identifier et gérer les risques matériels liés au développement durable. Au niveau de la direction, le vice-président chargé de l'ESG est responsable des questions de développement durable. Le département ESG de CMOC est responsable de la mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration sur les questions de développement durable, de la supervision de la mise en œuvre de la stratégie de développement durable au niveau du Groupe, ainsi que du suivi et de l'évaluation des risques liés au développement durable sur chacun de nos sites d'exploitation.

À TFM, un Chief Partnership Officer (CPO) est chargé de la gestion de l'ESG et rend compte au directeur général de l'entreprise et au vice-président du Groupe chargé de l'ESG. Nous disposons également d'une équipe dédiée à l'ESG qui cherche à promouvoir en permanence la mise en œuvre de la stratégie et des politiques de développement durable du Groupe sur les sites miniers, et à coordonner et superviser la gestion des risques liés au développement durable dans les départements concernées. Ces départements liés à l'ESG comprennent le mining, l'usine de traitement, ainsi que nos départements des ressources humaines, de la communauté, de l'HSE, de la sécurité, des contrats, de la chaîne d'approvisionnement et du service juridique. Outre les lois et réglementations locales de la RDC, TFM opère en conformité avec les normes internationales et les bonnes pratiques. Nous sommes soumis à des audits externes réguliers de nos systèmes de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité, ainsi qu'à des examens plus complets des pratiques ESG sur le site, qui sont régulièrement menés par le Groupe. En 2022, nous avons procédé à un examen complet afin d'identifier, de hiérarchiser et d'atténuer les principaux risques ESG. Nous avons également travaillé avec des spécialistes basés en RDC et des spécialistes internationaux pour mener à bien divers projets ESG, notamment la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme sur le site, la gestion des risques liés à l'exploitation minière artisanale illégale et la formation aux Principes volontaires sur la sécurité et les Droits de l'homme (PVSDH).



## Valeurs éthiques des entreprises

Le code de conduite des affaires (CBC), la Politique de lutte contre la corruption, le code de conduite des fournisseurs, la Politique en matière de santé, de sécurité et d'environnement et la Politique d'emploi de CMOC traitent des positions du Groupe en matière d'éthique des affaires, y compris la lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts, ainsi que de la promotion de lieux de travail sûrs et sains, de l'égalité sur le lieu de travail et de l'élimination de la discrimination. L'ensemble du personnel de CMOC et de TFM est tenu de suivre une formation régulière sur les politiques de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent. Ces politiques précisent qu'il incombe à chaque employé et à chaque fournisseur de signaler toute violation du CBC, d'autres politiques du Groupe ou de la loi. Elles fournissent également des conseils sur la manière de s'acquitter de cette obligation, y compris sur l'utilisation du système de dénonciation du Groupe. TFM a également formulé sa propre *Politique d'emploi* et son propre *Code de conduite des fournisseurs*, qui sont adaptés aux circonstances uniques de la RDC. En outre, notre *Politique en matière de sollicitation et d'extorsion*, notre *Politique en matière de dons de bienfaisance*, notre *règlement sur le per diem des officiers du gouvernement* et notre *règlement sur les frais administratifs* définissent clairement les règles relatives à l'acceptation de cadeaux, de repas et de divertissements, de dons de bienfaisance et de soutien direct aux fonctionnaires.

## Gestion des risques liés au développement durable

Notre système de gestion durable des risques adhère pleinement au cadre de gestion durable des risques de CMOC. Tout d'abord, nous traitons les risques environnementaux, de santé au travail, de sécurité et les risques sociaux comme une priorité absolue, et nous avons pris diverses mesures pour atténuer ces risques. TFM est confrontée à des risques uniques liés aux conditions naturelles, économiques, sociales et culturelles de la RDC, notamment en ce qui concerne l'exploitation minière artisanale illégale, la sécurité et les droits de l'homme, les migrations et la conformité. En particulier, ces dernières années, un afflux important de migrants dans la région a provoqué une pression croissante liée à l'exploitation minière artisanale illégale et à la croissance de la population dans la concession de TFM. Deuxièmement, le faible niveau de développement socio-économique et la médiocrité des infrastructures en RDC représentent un défi important pour les opérations industrielles. Nous choisissons d'appliquer des normes internationales dans des domaines où les lois et réglementations locales sont faibles ou inexistantes.

CMOC et tous les sites d'exploitation ont mis en place des systèmes de reporting et des registres de risques afin d'atténuer les principaux risques opérationnels, y compris les risques liés au développement durable, dans le souci de garantir une communication claire à tous les niveaux et de faire remonter en temps voulu les risques majeurs aux échelons



supérieurs pour qu'ils soient résolus. TFM soumet des rapports mensuels aux cadres supérieurs du Groupe sur des sujets ESG importants tels que la sécurité sur le lieu de travail, la protection de l'environnement, les communautés locales et la sécurité. En outre, le siège du Groupe participe directement à la gestion du site de TFM et propose des conseils et un soutien technique sur les questions ESG importantes, afin de s'assurer que les considérations ESG sont pleinement intégrées dans la gestion des risques et équilibrer les objectifs de développement à long terme avec les intérêts à court terme. Par exemple, le siège du Groupe a reconnu l'importance de la gestion des droits de l'homme et de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (Artisanal and Small scale Mining, ASM) illégale sur le site de TFM et, en 2022, il a collaboré avec TFM pour réaliser une évaluation de la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et mettre en œuvre une étude de base et un système de gestion des risques liés à l'exploitation ASM illégale.

En établissant des registres de risques, nous sommes en mesure d'intégrer la gestion des risques dans les processus de gestion opérationnelle en élaborant et en mettant en œuvre des plans d'action pour les hauts risques, y compris les risques ESG. Les registres des risques font l'objet d'une révision semestrielle afin de réévaluer le niveau de risque et les plans d'action et procédures y relatifs, et sont également vérifiés et enregistrés par le service de contrôle interne et d'audit du Groupe.

Nos évaluations de la matérialité, l'engagement des parties prenantes, les mécanismes de plainte, les registres des risques et les évaluations de la diligence raisonnable sont des processus qui nous permettent de connaître nos principales questions matérielles et nos domaines de risque, et de donner la priorité aux activités de gestion des risques.

## Matérialité

Nous effectuons des évaluations de matérialité pour déterminer les questions susceptibles d'avoir le plus grand impact sur les parties prenantes, l'économie, l'environnement et la société, ainsi que pour identifier les risques matériels pour les activités de TFM en termes d'accès au capital, au financement et aux marchés. Nos évaluations de l'importance relative ont été réalisées en tenant compte des commentaires des parties prenantes sur les questions prioritaires, de la compréhension actuelle de la direction de TFM et de l'équipe ESG, des registres de risques établis par nos différents départements fonctionnels, et des commentaires des parties prenantes internes et externes.

Les principaux Groupes de parties prenantes qui nous ont fait part de leurs commentaires sur les questions de développement durable sont les employés, les organismes de réglementation, les investisseurs et les institutions financières, les clients en aval, les communautés, les experts congolais et internationaux, ainsi que les associations d'ONG axées sur les droits de l'homme. Nous avons également pris en compte les recommandations professionnelles des prestataires de services d'audit et d'assurance. Ces questions contribuent à façonner les interventions en matière de gestion des risques, tout en garantissant que nous répondons aux préoccupations matérielles des parties prenantes.

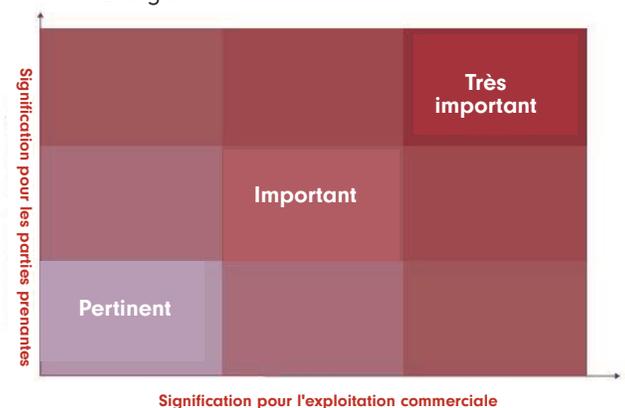
## Très important

Éthique des affaires et transparence	Gestion des produits
Santé et sécurité au travail	Gestion de l'environnement
Droits de l'homme	Gestion des résidus
Sécurité et droits de l'homme	Relations communautaires

Relations de travail  
Relations avec les gouvernements  
Gestion des fournisseurs/contractants  
Énergie

## Important

Valeur économique générée	Eau
Planification de la fermeture/remise en état	Changement climatique
Biodiversité	Qualité de l'air
	Déchets/substances dangereuses



## Parties prenantes

TFM considère l'engagement des parties prenantes comme un outil essentiel dans la gestion des risques et la création de valeur. Les stratégies d'engagement avec les parties prenantes sont décrites dans la section "Communauté" du présent rapport. Une vue d'ensemble des relations avec les parties prenantes est présentée ci-dessous.

Groupe de parties prenantes	Domaines d'intérêt	Méthodes d'engagement
Employés et contractants	Rémunération et avantages compétitifs Santé et sécurité au travail Développement de carrière Protection des droits de l'homme	Réunions avec la représentation syndicale Conventions collectives Réunions de sécurité et de conformité Formation et renforcement des capacités Canaux de communication internes Procédures de plainte Diligence raisonnable en matière de droits de l'homme Audits externes
Agences gouvernementales et réglementaires	Respect des lois et règlements applicables Créer des avantages économiques Santé et sécurité au travail Avantages pour les communautés locales Gestion de l'environnement et responsabilité sociale	Rapports de conformité Visites et inspections de sites Demandes de permis Réunions sur les questions de conformité Réunions directes
Investisseurs et institutions financières	Divulguer en temps utile d'informations pertinentes et exactes Améliorer la gouvernance d'entreprise Exercer son activité dans le respect des lois et des règlements Changement climatique	Communiqués de presse Rapport sur le développement durable Visites de sites Audits externes Réunions directes
Communautés	Développement local Gestion de l'environnement et responsabilité sociale Emploi Possibilités de fournir des biens et des services Protection des droits de l'homme Acquisition de terres et réinstallation	Réunions communautaires programmées Réunions de Groupes de discussion Avis d'appel d'offres Offres d'emploi Procédures de plainte Diligence raisonnable en matière de droits de l'homme Audits externes
ONG	Investissement dans le développement local Participation à des programmes communautaires locaux Gestion de l'environnement et responsabilité sociale Protection des droits de l'homme Équité dans le partage des bénéfices	Rapport annuel sur le développement durable Réunions directes Contacts par l'intermédiaire de Groupes Industriels Audits externes
Clients	Service à la clientèle Assurance qualité Gestion des produits Protection des droits de l'homme Gestion de l'environnement et responsabilité sociale Changement climatique	Réunions avec les grands comptes Communications systématiques Visites de clients sur les sites d'exploitation Participation à des associations professionnelles Rapport sur le développement durable Audits externes



## Procédures de plainte

Afin de maintenir des relations efficaces avec les parties prenantes, nous avons mis en place des systèmes spécifiques pour enregistrer et résoudre les préoccupations des parties prenantes et les problèmes de conformité, y compris ceux liés aux employés, à l'environnement, à l'investissement communautaire, aux droits de l'homme, à l'utilisation des terres et à la gestion des sous-traitants. TFM gère un système de plaintes communautaires géré par les membres du bureau de liaison communautaire, tandis que les griefs des employés sont traités par plusieurs canaux de l'équipe de conformité, du département des ressources humaines et des syndicats locaux. En 2022, nous avons amélioré les procédures de gestion des plaintes des employés et fourni une formation supplémentaire aux employés et aux contractants afin de les sensibiliser aux mécanismes de plainte existants. Tous les membres de la communauté, y compris les employés de TFM, peuvent présenter des griefs liés aux impacts de nos opérations. En outre, les membres de la communauté peuvent participer à la résolution des plaintes par l'intermédiaire d'un Comité de médiation indépendant.

En 2022, environ 46 % des plaintes reçues par TFM relevaient de la catégorie de la réinstallation, tandis que 27 % étaient liées à des dommages matériels. L'augmentation du nombre de plaintes peut être principalement attribuée à l'expansion des activités de TFM et à l'augmentation correspondante de son empreinte opérationnelle, qui affecte désormais une zone plus étendue. En outre, le taux de clôture était également relativement faible en raison des ressources limitées. À la lumière de ces défis, le département des relations communautaires de TFM a formé une équipe en charge des réponses aux plaintes pour assurer la liaison avec les différents départements fonctionnels et accélérer le traitement des plaintes. Au cours du premier semestre 2023, notre équipe chargée de la réinstallation a continué d'optimiser les procédures de traitement des plaintes, ce qui a permis de réduire considérablement le nombre de plaintes non résolues liées à la réinstallation et d'améliorer sensiblement l'efficacité. Les plaintes relatives à l'environnement communautaire laissées en suspens en 2022 ont également toutes été clôturées.

Plaintes signalées												
Site	Réinstallation	Environnement	Emploi	Dommages et intérêts	Social/ communautaire	Santé/ sécurité	Droits de l'homme	Sécurité	Terre	Harcèlement, discrimination et injustice	Autres	Total
TFM	296	124	1	173	1	3	4	3	0	31	8	644



# Environnement

TFM s'engage à mettre en œuvre la *Politique environnementale*, qui s'applique à l'ensemble du Groupe CMOC.

L'environnement est l'une des questions ESG les plus importantes pour TFM, couvrant le changement climatique, les émissions de gaz à effet de serre, la biodiversité, la gestion des résidus, l'énergie, la gestion de l'eau, la qualité de l'air, ainsi que la planification de la fermeture des mines et la réhabilitation. Conformément à la *Politique environnementale* du Groupe, TFM s'engage à respecter les lois et réglementations environnementales applicables à ses activités. Nous gérons l'étendue de notre impact sur l'environnement grâce à des approches basées sur le risque pour les questions importantes et à l'adhésion aux normes internationales. En outre, nous maintenons un système solide de gestion de l'environnement (SGE), certifié selon les normes ISO 14001. Nous investissons également dans une série de projets visant à améliorer l'efficacité de la production, à réduire l'impact de nos activités sur l'environnement local et à atteindre les objectifs de performance environnementale du Groupe. En 2022, TFM a dépensé environ 13,38 millions de dollars américains pour la protection de l'environnement. Nous avons également fourni la formation nécessaire à tous les employés et contractants afin d'améliorer leur connaissance de nos objectifs et procédures en matière d'environnement.

En 2022, sous la direction de la Vision sur le changement climatique, notre société mère CMOC a travaillé avec un cabinet de conseil en développement durable de renommée internationale pour élaborer la Feuille de route CMOC pour la neutralité carbone, qui définit des objectifs stratégiques et des plans d'action spécifiques pour plafonner les émissions de carbone d'ici 2030 et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. En 2023, TFM a créé un Groupe de travail sur la neutralité carbone, dirigé par notre directeur général et composé d'employés des départements concernés, notamment la production, le support technique et la coordination du projet. Au cours du second semestre 2023, nous formulerons un plan d'actions de la neutralité carbone avec une série d'objectifs à court, moyen et long terme basés sur notre consommation d'énergie de 2022 et les objectifs de neutralité carbone à l'échelle du Groupe.



## Résidus

---

Dans nos exploitations minières, le minerai contenant des minéraux de valeur est traité et brisé en plus petits morceaux afin de récupérer le minéral économique. Tout matériau résiduel qui reste après le traitement du minerai – qui implique le concassage, le broyage, la séparation, le criblage et la flottation – est appelé "résidus". Les résidus se composent principalement de particules de roche non minéralisées (généralement du sable fin et du limon) et de l'eau de traitement contenant des réactifs résiduels. Le plus souvent, la boue de résidus passe par un épaisseur ou un système de filtrage pour récupérer les réactifs et l'eau, avant d'être transportée hydrauliquement ou mécaniquement vers un bassin de stockage des résidus (Tailings Storage Facility, TSF). Les TSF varient considérablement en termes de conception, de capacité, de fonctionnement et d'autres facteurs, mais ils sont destinés à stocker les résidus de manière sûre et efficace, généralement à perpétuité. La construction et l'extension d'un ou de plusieurs TSF est souvent un processus continu pendant la durée d'exploitation de la mine.

CMOC est très conscient de l'histoire des défaillances des TSF et des conséquences catastrophiques pour le public, l'environnement et les entreprises minières concernées, et comprend qu'une gestion responsable des résidus est essentielle pour prévenir de telles catastrophes à l'avenir. CMOC est également conscient que l'évolution du climat et des conditions météorologiques exige que la gouvernance et la gestion des TSF adoptent une approche de plus en plus vigilante et soucieuse de la sécurité des TSF. CMOC maintient et continue d'améliorer ses programmes d'ingénierie, de sécurité et d'environnement afin de minimiser les risques associés à la gestion des résidus pour les communautés, l'environnement et nos opérations.



CMOC maintient un ensemble de normes et de processus pour atténuer les risques associés aux TSF et aux structures de rétention d'eau, y compris la *norme de gouvernance d'entreprise de CMOC pour la gestion des résidus miniers*, la *procédure de rapport sur les objectifs de performance quantitative des résidus et des barrages*, et le *programme de l'équipe de gestion des résidus et des barrages*, ainsi que les *règlements pour l'exploitation sûre des installations de stockage des résidus*. Ces normes de gouvernance s'appliquent à toutes les unités opérationnelles de CMOC, y compris TFM.

Les normes et lignes directrices de CMOC en matière de gestion des résidus portent sur six éléments clés de la gouvernance : (i) l'obligation de rendre compte, la responsabilité et la compétence ; (ii) la planification et les ressources ; (iii) la gestion des risques ; (iv) la gestion du changement ; (v) la préparation et l'intervention en cas d'urgence ; et (vi) l'examen et l'assurance. CMOC met en œuvre des stratégies de gestion qui comprennent la présence des responsables de la gestion des résidus qualifiés au niveau des opérations et de l'entreprise, le recours à des consultants qualifiés et l'attribution aux TSF d'un ingénieur agréé (Engineer of Record, EoR), la conception, la construction, l'exploitation et la fermeture des TSF conformément aux directives internationales, la mise en œuvre de programmes de surveillance et de contrôle et la réalisation d'examen systématiques par des tierces parties.

TFM dispose actuellement de deux TSF, qui sont exploitées, entretenues et surveillées dans le strict respect des normes de conception et des procédures de l'entreprise. Nos priorités en matière de gestion des TSF pour 2022 comprenaient l'assurance d'une communication régulière avec les EoR et des audits indépendants par des tiers. Avec la levée des restrictions liées à la pandémie, nous avons repris les réunions bihebdomadaires avec les représentants des exploitants, publié des rapports d'inspection réguliers des TSF, enregistré et hiérarchisé les problèmes existants, alloué des ressources pour les travaux correctifs et mis en œuvre une stratégie de gestion en boucle fermée. Nous avons également accepté l'examen d'une tierce partie indépendante, effectué une analyse des écarts par rapport aux normes internationales reconnues et formulé un plan d'amélioration.



Nous avons également formulé un plan d'action d'urgence pour nos TSF et notre réservoir de recyclage de l'eau afin de répondre et de gérer une série d'urgences potentielles. En 2022, nos équipes chargées des TSF, de l'environnement, de la sécurité incendie et de la communauté ont travaillé avec des membres de la communauté pour publier un plan d'action pour la réalisation d'exercices d'urgence. Après sa publication, nous effectuerons des exercices d'essai afin de vérifier la portée et l'efficacité du plan et d'identifier les points à améliorer.



## Réhabilitation

CMOC s'engage à appliquer les principes du développement durable à la conception, au développement, à l'exploitation et à la fermeture de ses opérations minières. L'identification de stratégies et la planification de la fermeture d'une mine ou d'une installation de traitement sont d'une importance capitale pour CMOC et les communautés dans lesquelles il opère, afin de garantir la sécurité publique, la protection de l'environnement et l'utilisation optimale des terres dans la phase de post-exploitation. Dans la mesure du possible, CMOC procède à une remise en état progressive pendant la phase d'exploitation afin de réduire l'impact sur l'environnement. Les actions visant à revégétaliser progressivement les surfaces perturbées sur les sites miniers contribuent à réduire l'érosion et les émissions de poussières.

En 2022, le département environnement de TFM a mis en œuvre un plan de restauration progressive des sites dégradés conformément à l'étude d'impact environnemental et social de 2007 (ESIA 2007). Au cours de l'année, nous avons restauré 26 300 mètres carrés de végétation, dont 21 300 mètres carrés de pentes adjacentes à la berme sonore, qui ont été reboisées avec une forêt de miombo, ainsi que 5 000 mètres carrés de pentes entourant la plate-forme ROM en utilisant de la terre végétale fraîche collectée lors de la construction d'un parking voisin pour le cobalt . La pente a été restaurée de façon permanente avec une végétation spontanée, qui offre une protection efficace contre l'érosion par le vent et l'eau.

En raison de nos activités minières en cours, la plupart des sites ne sont pas encore prêts pour la remise en état. L'année prochaine, nos équipes chargées de l'environnement et des opérations minières travailleront ensemble pour formuler des objectifs de remblayage et de remise en état par étapes, conformément à notre plan de fermeture. Nous prévoyons également de restaurer les bermes et les pentes le long de nos routes de transport afin d'accroître la durabilité de nos opérations.



# Biodiversité



En raison de la nature de l'industrie minière, la biodiversité a toujours été au cœur de la gestion environnementale de CMOC. Afin d'établir une vision, des objectifs et des plans consolidés pour la protection de la biodiversité au niveau du Groupe et de construire un système de planification et de suivi des performances plus clair, CMOC a formulé la Vision de la biodiversité en 2021, qui s'engage à "garantir qu'il n'y ait pas de perte nette de biodiversité due aux opérations en améliorant continuellement la gestion et en mettant en œuvre des mesures d'atténuation". Guidée par cette vision, CMOC développera progressivement des stratégies de mise en œuvre clés et établira un cadre d'indicateurs de base afin d'améliorer l'agrégation, le suivi et l'examen des données.

Comme indiqué dans la *Politique environnementale* de CMOC, CMOC s'engage à développer des stratégies pratiques reconnues au niveau international pour gérer les zones potentiellement sensibles sur le plan environnemental et de grande valeur sur le plan de la biodiversité, identifiées comme étant affectées par les opérations. Le processus d'évaluation de l'impact sur l'environnement est essentiel pour garantir que les effets de nos activités sur la diversité biologique sont reconnus et atténués de manière appropriée. Ces programmes sont fondés sur des évaluations de base des ressources biologiques dans les zones d'opérations prévues, qui sont décrites en termes de composition des espèces et d'espèces préoccupantes, ainsi que d'habitats de soutien aux niveaux local, régional et, le cas échéant, mondial. Les descriptions de base permettent d'identifier avec précision les impacts attendus du développement de projets sur site vierge ou en opération. La définition précise des impacts entraîne à son tour l'application de la hiérarchie d'atténuation dans les étapes typiques, telles que "éviter, réduire, atténuer et compenser" et le développement ultérieur de plans de gestion de la biodiversité si nécessaire.

TFM gère la biodiversité conformément à la vision et au cadre politique de CMOC en matière de biodiversité. Nous nous alignons sur les cadres de pratique internationalement reconnus, y compris les directives et les normes de la Société financière internationale (SFI), notamment la norme de performance 6 de la SFI sur la conservation de la biodiversité et des ressources naturelles vivantes. La biodiversité est également inscrite dans notre politique environnementale, qui contient un engagement à "apporter une contribution continue à la préservation de la biodiversité". En 2022, nous avons mis à jour nos procédures de calcul des gains et pertes nets de biodiversité afin d'obtenir une évaluation plus précise des changements de biodiversité au sein de notre concession minière. Ces évaluations seront utilisées pour informer sur nos politiques de gestion de la biodiversité, s'aligner sur les meilleures pratiques et respecter notre engagement.

À TFM, le principal problème de conservation de la biodiversité reste lié aux plantes adaptées au sol et au climat locaux, qui présentent naturellement de fortes concentrations de métaux. Au fil des ans, TFM a créé des pépinières et des banques de semences pour la flore du cuivre dans le cadre des travaux de conservation de la biodiversité dans la zone minière. En collaboration avec l'université de Lubumbashi, nous avons également mené des recherches approfondies sur la flore cuprifère, notamment sur les méthodes de conservation et les conditions de culture appropriées. Notre travail pionnier sur les plantes tolérantes aux métaux lourds et leur conservation a considérablement amélioré la compréhension scientifique dans ce domaine. En 2022, TFM a poursuivi ses programmes de biodiversité et a fait don de 2 000 plants à la province du Lualaba, et a cultivé plus de 2 500 plantes, dont une partie a contribué au programme de régénération des zones pour une réhabilitation progressive, et une autre partie a été donnée aux communautés locales lors de diverses festivités .



# Gestion des ressources

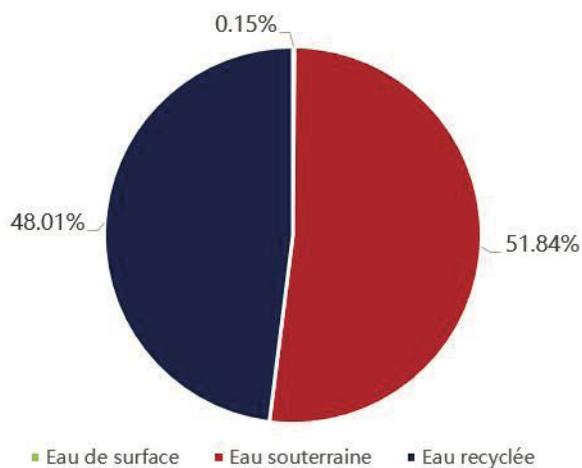
TFM s'engage à utiliser et à gérer les ressources de manière responsable et à minimiser la production de déchets. Nous reconnaissons la valeur d'une gestion responsable de ces éléments pour notre entreprise et les communautés dans lesquelles nous opérons.

## Eau

L'eau est une ressource essentielle pour l'extraction et le traitement des minerais, et l'approvisionnement durable en eau est un besoin stratégique fondamental commun à notre entreprise et aux communautés environnantes. Nous utilisons l'eau pour le traitement des minerais, la protection de l'environnement et l'approvisionnement en eau potable. La gestion efficace des ressources en eau est essentielle à notre activité. En 2022, TFM a utilisé un total de 14,3 millions de mètres cubes d'eau (principalement de l'eau souterraine et de l'eau recyclée, en plus d'une petite quantité d'eau de surface). En 2022, l'intensité totale de notre consommation d'eau était de 1,59 mètre cube par tonne de minerai traité.

Nous contrôlons régulièrement le niveau et la qualité des masses d'eau environnantes afin de prévenir la contamination de l'eau par nos activités. Pour améliorer la gestion de nos ressources en eau, nous avons créé une équipe de gestion de l'eau en 2023 et publié une nouvelle *procédure de gestion de l'eau*, qui précise les tâches du département de l'environnement et de nos différentes équipes de production en ce qui concerne l'utilisation et la conservation des ressources en eau. Sur la base de cette procédure, le département de l'environnement effectuera des contrôles réguliers pour garantir une utilisation efficace de l'eau.

Consommation d'eau par source (%)

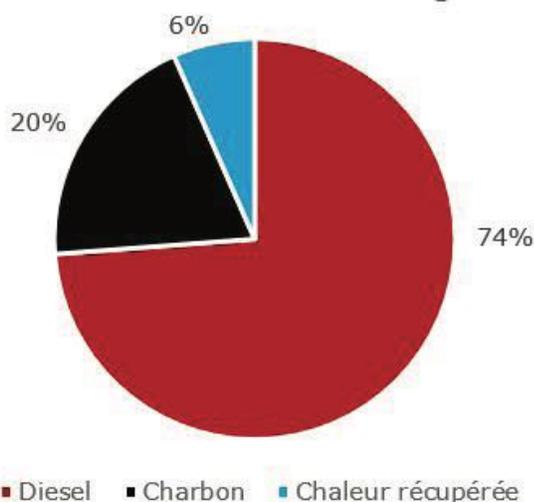


## Énergie

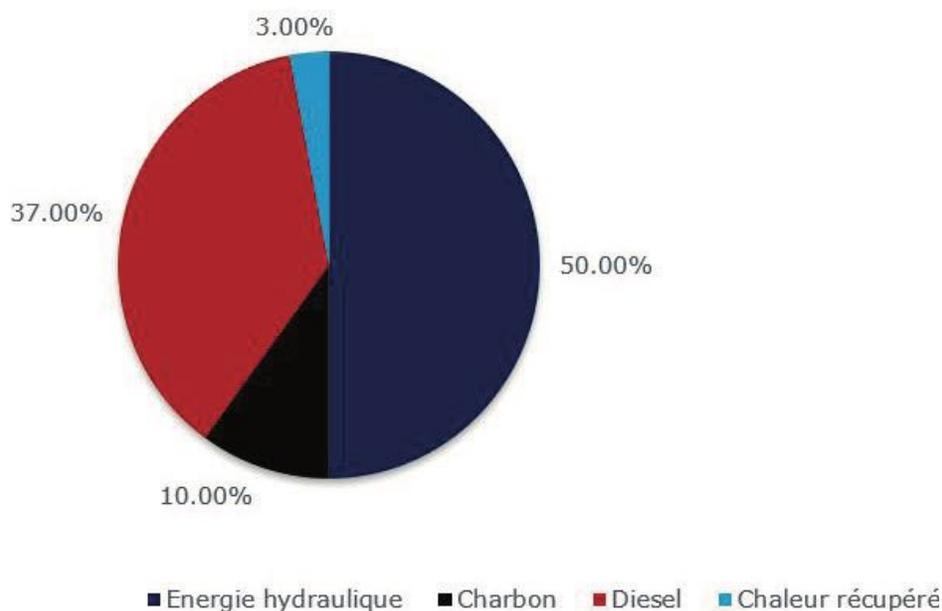
L'exploitation minière et la métallurgie à grande échelle nécessitent d'importantes quantités d'énergie. La majeure partie de notre énergie est obtenue indirectement par l'achat d'électricité produite par l'hydroélectricité. À cela s'ajoutent des sources directes par la combustion de charbon et de diesel, ainsi que par la récupération de chaleur.

En 2022, notre consommation totale d'énergie était de 1 929 322 MWh, tandis que l'intensité énergétique totale était de 0,21 MWh par tonne de minerai traité. En termes de consommation d'énergie directe, 73,8 % provenaient du diesel, 19,6 % du charbon et 6,6 % de la récupération de chaleur. En 2022, nous avons produit 6,4 MWh d'électricité en utilisant la chaleur récupérée dans les usines d'acide. 100 % de notre énergie indirecte provenait de l'hydroélectricité, les sources renouvelables représentant 52,7 % de la consommation totale d'énergie.

### Consommation directe d'énergie



### Consommation d'énergie par source (%)



# Gestion des émissions

CMOC s'engage à réduire les émissions de polluants et l'impact environnemental des émissions en améliorant continuellement son système de gestion de l'environnement. Conformément aux exigences et aux objectifs de CMOC, nous avons conçu un système de gestion environnementale conforme aux lois et réglementations internationales et de la RDC, et nous mettons en œuvre des mesures de contrôle appropriées pour les émissions de gaz d'échappement et les rejets de déchets afin de garantir la conformité avec les normes environnementales locales et les bonnes pratiques internationales. En 2022, nous n'avons reçu aucune sanction environnementale en rapport avec nos activités.

## Qualité de l'air

Les principales sources de gaz d'échappement provenant de nos activités sont les véhicules conventionnels et les processus industriels, qui produisent des oxydes d'azote, des oxydes de soufre et des particules.

La principale préoccupation dans nos exploitations minières est l'émission de particules. Les sources potentielles de particules comprennent le transport minier, le transfert de minerai, le dynamitage, le concassage, les poussières fugitives et d'autres processus industriels. Nous avons recours à la suppression humide, au dépeussierage, à la pulvérisation d'eau et à d'autres mesures préventives dans les processus générateurs de poussières. Nous mettons également en œuvre des mesures de contrôle des poussières routières, telles que la pulvérisation d'eau ou de dépeussierants sur les routes non revêtues et la limitation de la vitesse des véhicules, ainsi que la surveillance de la qualité de l'air dans la zone d'exploitation et dans d'autres zones environnantes sensibles. En 2022, nous avons modernisé notre équipement de contrôle des PM10 sur site pour permettre un contrôle automatique en ligne et en temps réel.

En 2022, nos émissions d'oxydes d'azote, d'oxydes de soufre et de particules PM10 s'élevaient respectivement à 2 370 tonnes, 1 422,3 tonnes et 6 585,3 tonnes. En raison

de l'augmentation de la consommation d'essence et de diesel due à l'accroissement des volumes de décapage dans nos mines à ciel ouvert, l'intensité des émissions (tonnes par tonne de minerai traité) a augmenté pour atteindre  $2,636 \times 10^{-4}$  pour les oxydes d'azote et  $1,582 \times 10^{-4}$  pour les oxydes de soufre. Au cours des prochaines années, nous continuerons à adopter des technologies à haut rendement énergétique et à augmenter notre capacité de traitement afin d'améliorer nos performances.



En 2022, nous avons modernisé notre équipement de contrôle des PM10 sur site afin de permettre un contrôle automatique en ligne et en temps réel.

## Gestion des déchets

Nos principaux déchets sont les résidus et les stériles provenant des activités de traitement et d'exploitation minière. En 2022, TFM a produit 9,3 mégatonnes de résidus et 166,9 mégatonnes de stériles. La société gère ces déchets conformément aux lois et aux normes en vigueur. Les installations de stockage des déchets sont conçues et construites de manière à minimiser les risques liés à la stabilité des pentes, aux dangers géochimiques, à la santé et à la sécurité, ainsi qu'à l'impact sur l'environnement.

Les autres déchets générés par nos activités sont classés en déchets dangereux et non dangereux. Nous gérons les déchets issus de nos activités de manière à réduire au minimum la quantité de déchets à éliminer. Nous traitons les déchets sur place à l'aide d'équipements agréés et nous les transportons hors site pour les recycler, les stocker ou les éliminer. En 2022, nous avons produit 9,95 kilotonnes de déchets non dangereux et 5,07 kilotonnes de déchets dangereux. Nous nous employons à explorer la réduction à la source des produits chimiques dangereux et à chercher de manière proactive des alternatives plus écologiques. Nous continuons à améliorer les taux de recyclage des déchets, à assurer l'élimination correcte des déchets solides, à réduire notre impact sur l'environnement et à promouvoir l'économie circulaire en recyclant la ferraille provenant des sites miniers, en recyclant les déchets de la fonderie et en réduisant et en recyclant les déchets dangereux.



Déchets	2022 quantité (kilotonnes)	Densité (tonnes par unité de minerai traité)	Catégorie de déchets
Déchets non dangereux	9,95	$1,107 \times 10^{-3}$	Ferraille ; déchets ménagers (articles jetables, déchets de cuisine, papier de bureau, etc.) ; eaux grasses ; scories de ferromolybdène ; cendres de charbon ; scories de calcium
Déchets dangereux	5,07	$5,644 \times 10^{-4}$	Huile usée, émulsion hydrocarbure/eau ; phosphate broyé ; boues acides ; boues ; catalyseurs usés ; fûts d'huile usée



# Transition neutre en carbone

En janvier 2022, CMOC a formulé sa *Vision Climatique*, qui spécifie les objectifs suivants : "Nous intégrerons le changement climatique dans le cadre de la gouvernance ESG de l'entreprise. Le Comité stratégique et de développement durable du Conseil d'administration sera chargé de surveiller la mise en œuvre et d'établir un cadre descendant pour gérer la réponse de l'entreprise au changement climatique. Nous collaborerons avec les parties prenantes nationales et internationales et apporterons notre contribution à la réalisation d'un monde neutre en carbone."

Guidé par sa *Vision climatique*, CMOC a collaboré avec un grand cabinet international de conseil en développement durable pour produire une Feuille de route vers la neutralité carbone, qui a été approuvée par le Conseil d'administration en mars 2023. Sur la base des émissions historiques, de la stratégie de croissance future de l'entreprise et de la vision "Net Zero Emission" définie par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), CMOC a prévu la trajectoire future de ses émissions de carbone et a défini ses objectifs stratégiques et son plan d'action. Pour plus d'informations sur la Feuille de route du Groupe en matière de neutralité carbone, veuillez consulter la *Feuille de route de CMOC en matière de neutralité carbone et le plan d'action*, qui sont publiés séparément par le Groupe.

Sur la base des prévisions susmentionnées, CMOC a formulé une stratégie de neutralité carbone comprenant les engagements suivants :

- ✓ Soutenir les objectifs de l'*Accord de Paris*, à savoir limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels.
- ✓ Atteindre le pic des émissions du scope I et II d'ici 2030.
- ✓ Parvenir à zéro émission nette du scope I et II d'ici à 2050.
- ✓ Réduire les émissions du scope III.

En 2023, TFM produira un plan d'action pour la neutralité carbone sous la direction du directeur général. Ce plan comprend une série d'objectifs à court, moyen et long terme fondés sur les exigences et les objectifs de la stratégie de neutralité carbone à l'échelle du Groupe, en vue d'atteindre le pic des émissions de carbone d'ici 2030 et des émissions nettes nulles d'ici 2050.

En 2022, nos émissions totales de gaz à effet de serre mesurées en équivalent CO<sub>2</sub> étaient d'environ 583 839,9 tonnes, soit 0,065 tonne par tonne de minerai traité, qui constituaient toutes des émissions du scope I. Ces émissions provenaient principalement de la combustion de diesel pour alimenter les machines minières et les flottes de transport, ainsi que du charbon et du calcaire pour le fonctionnement de notre usine de chaux vive.



## Les employés

À la fin de la période couverte par le rapport 2022, nous comptons 3 415 employés sur l'ensemble de notre site d'exploitation, ainsi que 14 064 contractants. Le grand nombre de contractants est principalement dû aux activités de construction en cours. Les citoyens locaux représentent environ 88 % de la main-d'œuvre, dont 25,83 % ont moins de 30 ans, 62,31 % sont âgés de 30 à 50 ans et 11,85 % ont plus de 50 ans. 48,96 % des employés travaillent dans la production, 9,19 % dans le contrôle qualité et la R&D, 16,81 % dans la gestion et l'administration, et 25,04 % dans la finance et la vente. Les femmes représentent environ 3,7 % de la main-d'œuvre.

Dans ses relations de travail, TFM s'efforce de se conformer aux exigences des conventions de l'OIT, des lois et règlements du travail de la RDC et de la *Politique d'emploi de CMOC*, et de mettre en place des mécanismes d'emploi



équitable. Nos employés en RDC sont représentés par un total de 10 syndicats et sont couverts par une convention collective, qui a été élaborée en consultation avec les dirigeants syndicaux et comprend des dispositions qui stipulent qu'une consultation supplémentaire est nécessaire en cas d'amendements majeurs au droit du travail en RDC. Nous offrons également à nos employés des salaires et des avantages basés sur l'allure du marché, conformément aux exigences légales, y compris l'assurance maladie, l'assurance vie et le congé de maternité.

Nous employons une main-d'œuvre internationale, avec des employés et des sous-traitants originaires de 26 pays différents. C'est pourquoi nous avons intégré les compétences en communication interculturelle dans nos domaines clés de renforcement des capacités afin d'améliorer l'intégration entre les membres du personnel de nationalités et de cultures différentes. Nous cultivons et promouvons également les cadres locaux, organisons une série d'activités pour le personnel pendant les grandes vacances et proposons des cours de français et de chinois pour aider nos employés de la RDC et de la Chine à communiquer plus efficacement.

Tous les employés sont tenus d'effectuer une évaluation annuelle de leurs performances, au cours de laquelle nous mesurons leur contribution à l'entreprise à l'aide d'indicateurs de performance transparents et veillons à ce qu'ils soient rémunérés équitablement pour leur travail. Nous proposons également un large éventail de mesures incitatives, telles que des indemnités, des primes de fidélité et des récompenses en matière de santé et de sécurité. En 2022, nous avons introduit des primes basées sur la production et lancé un système d'incitation basé sur des étapes pour les projets de construction et d'expansion en cours, afin de motiver les employés et de les encourager à trouver des solutions à des défis insolubles.

TFM s'efforce de fournir un environnement de travail sûr et sain à ses employés et s'engage à maintenir des relations de travail équitables, à promouvoir l'égalité et à apporter des améliorations continues à son cadre de développement de carrière. En 2022, le taux de rotation global parmi les employés et les contractants de TFM était de 15,46 % (3,64 % pour les employés et 17,91 % pour les contractants).

## Sécurité au travail



Les politiques de CMOC en matière de santé et de sécurité au travail reflètent son engagement à prévenir les dommages aux employés et à réduire les impacts négatifs sur l'environnement et les communautés locales. CMOC a également mis en place un Comité HSE au niveau du Groupe, qui a apporté des améliorations continues aux pratiques de gestion HSE. En 2022, CMOC a publié et mis à jour une série de documents de procédure pour consolider son cadre de gestion HSE existant, y compris le *manuel HSE du Groupe* et les *mesures d'intervention d'urgence*. En 2022, aucun décès lié au travail ni aucun nouveau cas de maladie professionnelle n'a été signalé dans notre usine TFM. Nous avons également enregistré une baisse du taux d'accidents avec arrêt de travail (LTIR) et du taux total d'incidents enregistrables (TRIR), et achevé la certification de notre système de gestion de la sécurité conformément aux exigences de la norme ISO 45001.

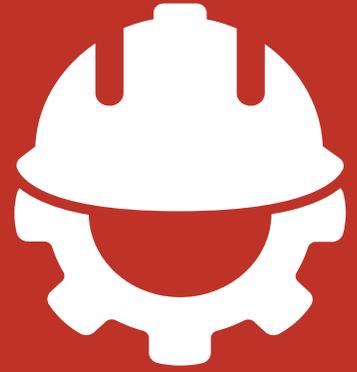
À TFM, nous avons créé notre propre Comité HSE en 2017 afin de nous assurer que nos protocoles de sécurité respectent ou dépassent les exigences réglementaires de la RDC en matière de santé et de sécurité au travail, de prévenir les accidents et les maladies sur le lieu de travail et d'améliorer les conditions de travail de nos employés. En 2022, nous avons apporté quelques modifications au Comité HSE afin de nous conformer à la législation applicable. Le nouveau Comité est composé de 44 membres, dont 20 membres permanents, 20 membres alternatifs et 4 membres statutaires. En 2022, le Comité HSE a accompli une série de tâches dans le cadre de sa mission légale d'amélioration de la santé et de la sécurité au travail, y compris des inspections de la sécurité sur le lieu de travail, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des mesures de santé et de sécurité au travail, l'encouragement des employés à respecter les règles de santé et de sécurité au travail, l'organisation de formations pour sensibiliser les employés aux risques professionnels, la participation à des audits internes et externes, et la rédaction du rapport annuel HSE de TFM pour soumission au gouvernement de la RDC.

Dans notre exploitation TFM, 2022 a été une année de défis sans précédent en termes de gestion de la sécurité. Ces défis comprenaient la prise en compte des activités de construction en cours parallèlement aux opérations existantes, l'étendue géographique du site minier, le nombre important de nouveaux employés et la simultanéité des opérations et leur fréquence. TFM s'engage à appliquer les mêmes normes et exigences à tous les projets nouveaux et existants. Il s'agit notamment de contrôler l'accès aux locaux par les employés, les contractants et les équipements, et de surveiller les zones critiques pour les travaux de construction et les opérations existantes, ainsi que les processus clés et les activités à haut risque.

Compte tenu des défis susmentionnés, nous avons mis en œuvre une série de mesures visant à améliorer nos capacités de gestion de la sécurité. Par exemple, tous les nouveaux employés doivent suivre une formation sur des modules liés à la sécurité, suivie d'une évaluation après la formation. Pour les activités de construction, nous appliquons strictement les protocoles de sécurité existants, nous effectuons une analyse approfondie des risques de sécurité avant de commencer les travaux et nous délivrons des licences pour les travaux à haut risque en stricte conformité avec les procédures pertinentes. Nous prenons également des mesures disciplinaires appropriées à l'encontre des employés et des entrepreneurs qui enfreignent notre politique de tolérance zéro. En 2022, TFM a commandé un certain nombre d'audits externes indépendants. Lorsque des lacunes ont été identifiées, nous avons formulé un plan d'action et mis en œuvre une stratégie de gestion en boucle fermée. Nous encourageons également les échanges entre pairs du secteur. En novembre, une équipe de trois employés de TFM a visité le site minier de Northparkes en Australie pour s'informer des meilleures pratiques et identifier les moyens de les intégrer dans le système de gestion HSE de TFM.



Les performances de TFM en matière de sécurité sont mesurées en fonction de critères établis, tels que le taux d'incidents enregistrables (Total Recordable Incident Rate, TRIR) et le taux d'accidents avec arrêt de travail (Lost Time Injury Rate, LTIR). En 2022, TFM a signalé 27 incidents enregistrables sur un total de 39 309 779 heures travaillées, soit un TRIR de 0,69 par million d'heures travaillées. Il y a eu 3 accidents avec arrêt de travail, ce qui équivaut à un LTIR de 0,08 par million d'heures travaillées. Il y a également eu 28 jours perdus pour cause d'accident du travail. Aucun décès lié au travail n'a été signalé.



## Santé au travail



Les processus utilisés dans l'industrie minière et métallurgique présentent une série de risques pour la santé au travail, notamment les émissions de poussières, le bruit, les gaz toxiques et dangereux et l'exposition aux vibrations mécaniques. Nous nous engageons à créer un environnement de travail sûr et sain pour nos employés et nos partenaires afin de prévenir les maladies professionnelles.

À TFM, nous avons mis en place des mécanismes complets pour gérer les questions de santé au travail, notamment l'identification des risques professionnels, l'adoption de mesures techniques pour éliminer ou atténuer les risques professionnels à la source, l'obligation pour les employés de travailler par équipes afin de réduire les temps d'exposition, l'obligation d'utiliser des équipements de protection individuelle et la surveillance de la santé des employés avant, pendant et après leur période d'emploi ou avant leur transfert à un autre poste afin de prévenir les contre-indications professionnelles et de s'assurer qu'ils sont en bon état de santé.

La poussière et les gaz dangereux sont les principales menaces pour la santé des employés et proviennent du forage, du dynamitage, du chargement et du transport du minerai, du concassage et d'autres manipulations au cours du processus de production. Pour réduire l'exposition des employés aux poussières nocives, certains de nos efforts d'atténuation

comprennent le mouillage ou le scellement des routes, l'installation de systèmes de collecte des poussières à proximité des machines et des processus produisant des poussières, des contrôles techniques tels que l'augmentation de l'automatisation dans le transport du minerai, le concassage et l'emballage pour minimiser l'exposition des employés aux poussières, et l'obligation pour les employés de porter des équipements de protection individuelle tels que des respirateurs contre les poussières lorsqu'ils travaillent dans des mines à ciel ouvert ou souterraines ou dans d'autres environnements présentant un risque élevé d'exposition aux poussières. Tous les employés sont soumis à des contrôles réguliers de leur état de santé, qui sont consignés dans un dossier de santé au travail. Dans le cas des opérations produisant des gaz toxiques ou dangereux, les employés reçoivent des respirateurs appropriés pour éviter toute exposition.



L'exposition chronique au bruit dû au transport, au concassage et au broyage des minerais constitue une autre menace pour la santé des employés. Compte tenu de ces risques, nous avons contrôlé les niveaux de bruit à proximité des principales sources de bruit, installé des panneaux d'avertissement pour informer les employés des risques pour la santé au travail, mis en œuvre des mesures techniques telles que l'installation de systèmes de réduction des vibrations et du bruit et de salles insonorisées, et fourni aux employés des protections auditives appropriées en fonction de leur niveau d'exposition, y compris des bouchons d'oreille et des protections auditives.



En 2022, notre département HSE a conçu de grandes affiches de sécurité en collaboration avec l'usine de traitement et le département de la communication. Ces affiches sont placées dans l'ensemble de l'usine et aident le personnel d'exploitation à visualiser les types d'équipements de protection individuelle nécessaires dans les différentes zones de travail.

## Emploi

TFM s'engage à offrir un lieu de travail diversifié, ouvert, inclusif et confiant, qui respecte les droits des employés, garantit l'égalité en matière d'emploi et encourage la concurrence loyale et le développement personnel. Nous respectons strictement les réglementations au niveau du Groupe et la législation locale, et avons formulé une *politique d'emploi* complète ainsi qu'une série de procédures liées à l'emploi.

## Relations de travail

Nous respectons les droits de tous les employés et nous nous efforçons de créer un environnement garantissant un traitement équitable et de bonnes conditions de travail. L'entreprise dispose d'un programme de rémunération complet qui offre aux employés un salaire et des avantages conformes aux normes du marché et aux lois et règlements pertinents, y compris, mais sans s'y limiter, des régimes de retraite et d'assurance maladie. Les heures de travail et les droits aux congés sont fixés conformément aux lois locales et aux conventions collectives. Les employés ont également accès à des mécanismes internes de règlement des griefs par lesquels ils peuvent signaler et résoudre des plaintes ou des problèmes sur le lieu de travail. Notre politique d'emploi reconnaît les droits de nos employés à la liberté d'association et à la négociation collective.

Nous nous sommes engagés à améliorer l'engagement avec les employés afin d'améliorer les relations de travail. Nos travailleurs sont représentés par dix grandes organisations syndicales de la RDC. Nous maintenons un contact étroit avec les représentants syndicaux en mettant à leur disposition des boîtes aux lettres dédiées sur le site pour qu'ils puissent faire part des préoccupations et des griefs des employés, et en organisant des réunions mensuelles et trimestrielles pour discuter des préoccupations des employés et de l'entreprise.



## L'égalité dans l'emploi

Conformément au principe de l'égalité en matière d'emploi, TFM recrute et embauche du personnel par divers moyens, y compris le recrutement ouvert et l'emploi concurrentiel, et offre aux employés des possibilités de développement de carrière diversifiées et égales. Comme le stipulent la *politique d'emploi* et la *politique des Droits de l'homme de CMOC*, nous n'autorisons aucune discrimination en matière d'emploi fondée sur la race, l'origine ethnique, la religion, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou d'autres facteurs. Nous adhérons également au principe de l'emploi équitable et prenons des décisions en matière d'emploi fondées sur les exigences réelles du poste, y compris en ce qui concerne la rémunération, la formation et la promotion.

En RDC, où le taux de chômage est élevé, nous donnons la priorité au recrutement communautaire afin d'aider la population locale à trouver des emplois stables. Par exemple, le département des ressources humaines travaille en étroite collaboration avec le département communautaire pour publier les postes vacants et organiser des foires de recrutement dans les villages afin d'encourager les résidents locaux à postuler pour des postes au sein de l'entreprise, comme le stipulent nos procédures de recrutement communautaire. Nous exigeons également de nos sous-traitants qu'ils procèdent à des recrutements au sein de la communauté, comme le stipulent les procédures de l'entreprise. En 2022, le département communautaire de TFM a aidé 1 396 résidents locaux à trouver un emploi stable.

TFM s'engage en faveur de l'égalité des sexes. Nous traitons les employés masculins et féminins sur un même pied d'égalité, nous protégeons la santé, la sécurité et le bien-être de tous les employés, nous encourageons les femmes à progresser dans leur carrière en améliorant leur éducation et leur formation, et nous sensibilisons la communauté par le biais de programmes et de campagnes communautaires. TFM soutient également l'initiative Women in Mining - DRC (WIM DRC), qui vise à mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dans le secteur minier de la RDC et à promouvoir l'inclusion des questions de genre dans la stratégie nationale de développement de la RDC. Depuis 2019, Dorothee Masele, employée de TFM, occupe le poste de présidente de WIM DRC.



En 2023, nous avons publié une *Politique de Promotion de l'Egalité des genres* et une *Politique de protection des personnes vulnérables*, et nous avons créé un nouveau Comité des femmes afin d'offrir aux employées davantage de possibilités d'exprimer leurs points de vue et leurs opinions et de participer à notre processus de gestion et de prise de décision.

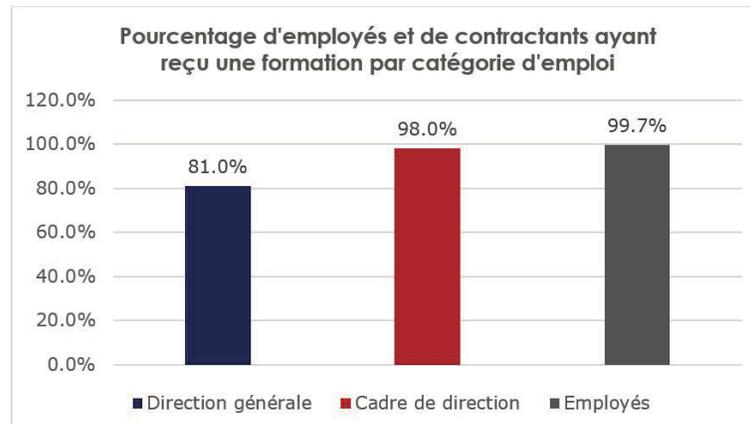
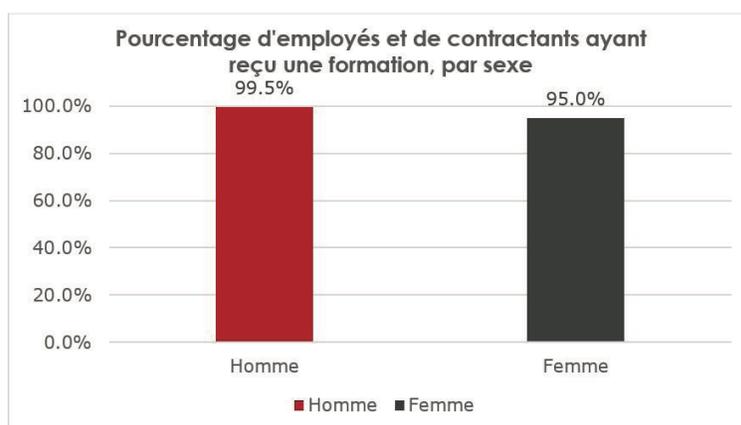
TFM employée  
Dorothee Masele



# Formation et développement de carrière

Conformément à la Politique d'emploi de CMOC et à la Politique d'emploi de TFM, nous appliquons un programme différencié de développement des talents qui offre à nos employés des formations internes, des rotations entre les unités et les départements du site, des plans de développement fondés sur des incitations et des canaux de mobilité interne basés sur le recrutement, la sélection concurrentielle interne et la recommandation. Guidés par des principes axés sur les personnes et par notre stratégie de croissance, nous offrons de multiples voies de développement de carrière avec de l'espace, des outils et des opportunités de croissance.

En 2022, 99,3 % de la main-d'œuvre de TFM a reçu une formation, chaque employé ayant bénéficié en moyenne de 24,2 heures de formation.



TFM propose des formations dans 30 modules différents, notamment sur la santé et la sécurité, la conformité, les interventions d'urgence, le levage et le gréage, les machines mobiles, la conduite de chariots élévateurs, les activités à haut risque, les compétences linguistiques, le contrôle de la sécurité des contractants et la gestion HSE. En 2022, 17 358 employés et contractants ont participé à la formation, soit 99 % de l'effectif total.

En plus de nos programmes de formation interne, nous parrainons également des employés pour qu'ils participent à des formations externes afin d'améliorer leurs compétences professionnelles et leurs compétences en matière de gestion. En 2022, nous avons parrainé une série de programmes de formation externe couvrant des sujets tels que la gestion de l'environnement, la responsabilité sociale des entreprises, le développement communautaire, la santé et l'hygiène. Nous gérons également un programme de stages afin d'offrir des opportunités de stages aux étudiants locaux et internationaux et d'élargir notre vivier de talents miniers. En 2022, nous avons reçu 79 stagiaires, dont 3 venant des universités situées en dehors de la RDC, 17 venant des écoles secondaires locales et 59 venant des universités locales.

## Communauté

La *Politique communautaire* de CMOC s'applique à toutes les activités du Groupe. Le Groupe s'engage à mener ses activités de manière à promouvoir des relations positives et ouvertes avec les communautés locales et à soutenir la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies. En outre, CMOC s'engage et investit dans les communautés affectées par ses opérations minières, en utilisant de multiples canaux pour recueillir leurs commentaires et leurs préoccupations. CMOC développe des infrastructures, soutient les efforts dans les secteurs de la santé, la sécurité et l'éducation, et offre des opportunités d'emploi local et de développement de l'entrepreneuriat en vue d'établir des relations à tous les niveaux de la communauté, du local au national, en apportant des contributions positives à long terme et en atténuant efficacement les impacts négatifs de ses opérations.

Outre le respect de la *Politique communautaire* du Groupe et des règles de gestion, TFM met en œuvre des programmes de relations communautaires conformes aux lois et réglementations locales, et cherche à s'aligner sur les cadres internationaux de bonnes pratiques, tels que la norme de performance 5 de la Société financière internationale et Risk Readiness Assessment (RRA) de RMI.

En RDC, notre opération TFM est située à proximité de villages, de terres agricoles et de deux centres urbains qui ont connu un afflux de population et une urbanisation considérables au cours des dernières années. Selon les estimations actuelles, la population des zones urbaines et rurales situées dans les 1 500 km<sup>2</sup> de la concession de TFM est d'environ 400 000 personnes, ce qui représente une

multiplication par sept ou huit depuis le début du projet. L'augmentation de la population migrante en provenance d'autres régions de la RDC a eu un impact significatif sur le mode de vie traditionnel et a également représenté un défi pour notre travail communautaire. Les programmes de développement durable sur le site TFM visent à répondre aux priorités aiguës de développement de la communauté, à compléter les plans de développement du gouvernement et à promouvoir des relations positives entre les parties prenantes de la communauté et l'entreprise, tout en équilibrant les ressources humaines et matérielles limitées de l'entreprise avec les besoins de la population migrante en croissance rapide. En 2022, nous avons poursuivi la mise en œuvre du *Cahier des charges pour le développement communautaire*, qui a été signé par notre opération TFM et la communauté locale le 20 janvier 2021 et s'engage à investir 31 millions de dollars américains dans le développement communautaire sur une période de cinq ans, en ciblant huit besoins prioritaires : la santé, l'éducation, le développement économique, les routes et les ponts, l'électricité, les sports, l'infrastructure et les télécommunications. En 2022, la participation sociétale de TFM a continué à se concentrer sur les activités de liaison avec la communauté, la santé, l'éducation et le développement de la jeunesse, le développement agricole et économique, et l'infrastructure. En outre, TFM a continué à investir 0,3 % du revenu net dans le Fonds social communautaire (FSC), qui a été créé grâce aux contributions de TFM et répond directement aux priorités de la communauté dans les domaines de l'infrastructure, de l'éducation, de la santé et de la génération de revenus. Depuis sa création en 2009 jusqu'en décembre 2022, le FSC a reçu des contributions de 59,06 millions de dollars US, dont 4,38 millions de dollars US ont été versés en 2022. 54 % des contributions totales au FSC ont été versées après l'acquisition de TFM par CMOC (2017-2022). Toutefois, les perturbations des exportations sur le site de TFM au cours du second semestre 2022 ont entraîné un retard dans la mise en œuvre de certains des projets décrits dans le Cahier des charges, ainsi qu'une baisse des contributions au FSC.

## Engagement des parties prenantes

L'engagement actif auprès des parties prenantes est un élément commun à la réussite des relations avec les communautés et à la gestion des risques sociaux liés à nos activités. Les relations avec les communautés sont gérées activement à différents niveaux d'engagement qui peuvent inclure les agences gouvernemen-

tales locales, les chefs traditionnels, les Groupes communautaires, les associations industrielles, les organisations non-gouvernementales (ONG), les médias et les individus qui peuvent avoir un large éventail d'intérêts dans nos opérations. Nos systèmes d'enregistrement et de réponse aux préoccupations des communautés, telles que les questions relatives à

l'environnement, aux investissements sociaux, aux droits de l'homme, à l'acquisition de terres et au recrutement d'employés, constituent un aspect important du maintien de relations efficaces avec les communautés. Nos canaux d'engagement avec les parties prenantes comprennent également des réunions régulières et ad hoc, des programmes de liaison avec les communautés et des mécanismes de règlement des griefs, qui nous aident à mieux comprendre les intérêts, les préoccupations et les objectifs de nos parties prenantes.

TFM s'engage régulièrement auprès des parties prenantes afin de mieux comprendre leurs intérêts, leurs préoccupations et leurs objectifs. Les parties prenantes de TFM comprennent les autorités nationales, les chefferies et les membres de la société civile. TFM organise également des réunions trimestrielles avec les parties prenantes, qui constituent le principal moyen d'obtenir des informations sur les besoins de développement prioritaires de la communauté. En 2022, 219 représentants des parties prenantes ont assisté aux réunions trimestrielles, ce qui a permis à la société d'informer la communauté de ses activités minières et de ses projets de construction, et aux agents de liaison communautaire de répondre aux préoccupations exprimées. En outre, l'entreprise organise des visites dans les villages voisins afin de nouer un dialogue direct avec les résidents locaux et d'améliorer les relations. En 2022, nous avons visité 37 des 122 localités situées dans la concession de TFM.

TFM dispose également d'un service de liaison avec les communautés, qui dispose de bureaux de liaison permanents au sein des communautés. Chaque région dispose d'un agent de liaison communautaire désigné par TFM, qui est chargé d'organiser des réunions de routine avec les principales parties prenantes, de recevoir les commentaires de la communauté sur les actions de l'entreprise et de servir de principal canal de communication entre les résidents locaux et TFM. En 2022, compte tenu de l'augmentation de la population, TFM a recruté un certain nombre d'informateurs bénévoles

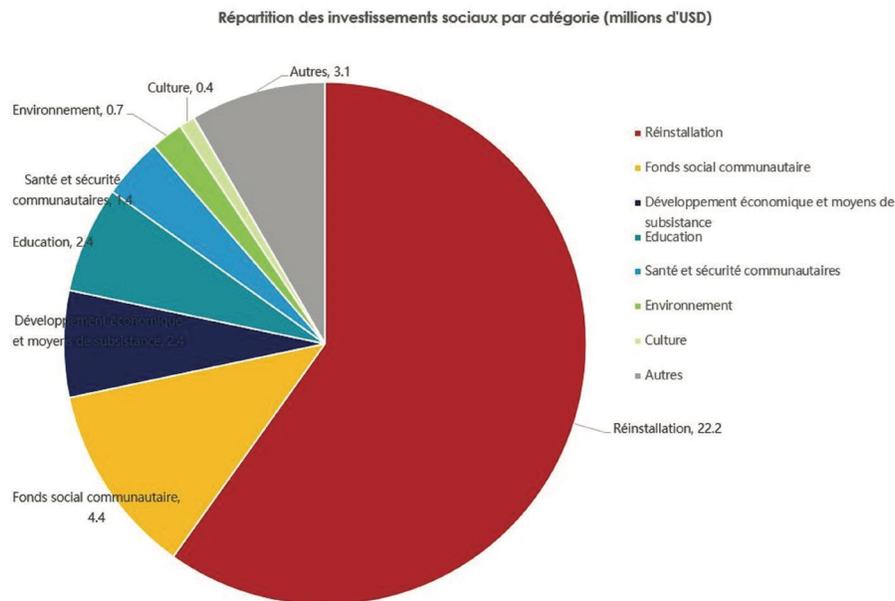
dans les villages locaux, qui sont chargés de rendre compte des derniers développements au sein de la communauté. La société organise également des consultations et des campagnes de sensibilisation pour des projets spécifiques et pour des questions qui préoccupent la communauté. En 2022, de telles consultations et campagnes de sensibilisation ont été organisées sur plusieurs sujets, notamment la mise en œuvre du Cahier des charges, les exercices d'intervention d'urgence autour des installations de stockage des résidus, les mesures de sécurité autour du périmètre du site, le recrutement de la communauté et la biodiversité. Le système de règlement des griefs de la communauté de TFM est géré par les membres du service de liaison avec la communauté, et tous les membres de la communauté, y compris les employés de TFM, peuvent présenter des griefs liés aux impacts de nos activités. Tous les griefs sont reçus et suivis par un système de gestion informatique. Les résidents de la communauté peuvent également participer à la procédure de résolution des griefs par l'intermédiaire d'un Comité de médiation indépendant, dont 60 % des membres sont des résidents locaux.

En général, TFM entretient des relations positives avec la communauté voisine. Cependant, nous sommes également conscients des défis auxquels la région est confrontée. Il s'agit notamment de l'établissement de nouvelles colonies dues à l'expansion continue des deux principales agglomérations et des villages voisins, des tensions sociales causées par les mineurs artisanaux illégaux qui se rassemblent dans les villages entourant les sites miniers, et d'un nombre croissant d'opportunistes qui constituent une menace pour la sécurité et la stabilité des communautés locales. En réponse, TFM a renforcé son engagement avec le gouvernement local, les dirigeants des communautés locales, les organisations de la société civile et les autres sociétés minières afin de développer des stratégies communes pour atténuer les risques.

## Développement communautaire

L'approche d'investissement de TFM est basée sur les besoins prioritaires des communautés et comprend des investissements directs et des contributions à des fondations communautaires. Nos investissements communautaires sont également axés sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, avec un accent particulier sur les objectifs 1 (Pas de pauvreté), 2 (Faim zéro), 3 (Bonne santé et bien-être), 4 (Éducation de qualité), 5 (Égalité des sexes), 6 (Eau propre et assainissement), 7 (Énergie propre et abordable), 8 (Travail décent et croissance

économique), et 9 (Industrie, innovation et infrastructure). Les investissements sont généralement réalisés dans les grandes catégories telles que l'éducation, les soins de santé, le développement économique, les infrastructures, l'environnement et la réinstallation. En 2022, TFM a investi un total de 36,4 millions de dollars dans des projets communautaires.



## Éducation

Le soutien à l'éducation, de l'école primaire à l'université, est une priorité pour les communautés concernées. TFM s'est engagée à élargir l'accès à l'éducation de base et à réduire les taux d'abandon scolaire. Nous nous engageons également à améliorer l'enseignement supérieur et professionnel afin d'aider les jeunes à s'assurer un meilleur avenir. En 2022, TFM a fait don de plus de 2,44 millions de dollars US à des programmes éducatifs.

En 2022, TFM a continué à soutenir six écoles primaires récemment construites dans la zone de sa concession



Wilson Makuya a été parmi la première cohorte d'étudiants à recevoir une bourse du programme de bourses universitaires de TFM. En 2017, il a été admis à la faculté d'économie et de gestion de l'Université protestante de Lubumbashi, où il a récemment obtenu une maîtrise avec grande distinction. La bourse TFM finance les frais académiques, de voyage, médicaux et d'hébergement des étudiants de la communauté locale.

minière, en subventionnant les salaires des enseignants et le fonctionnement des écoles afin d'aider les nouvelles écoles à devenir autosuffisantes. En outre, nous mettons actuellement en œuvre une série d'autres projets repris dans le *Cahier des charges*, notamment une école professionnelle, des écoles primaires et des terrains de sport. Depuis 2006, nous avons construit 28 écoles pour la communauté locale en combinant le Fonds social communautaire de TFM, le *Cahier des charges* et les projets d'acquisition des terres et de relocalisation.

TFM s'est également engagée à améliorer les possibilités de formation professionnelle pour les jeunes de la région. Au cours de la dernière décennie, le département de développement communautaire de TFM a fourni des bourses annuelles aux étudiants locaux admis à l'Institut technique de Mutushi. En 2022, des bourses ont été accordées à 44 étudiants, dont 19 étudiantes. En outre, le programme de bourses universitaires de TFM, qui est financé par le Fonds social communautaire de TFM, a continué à fournir une aide financière aux jeunes talents locaux. Depuis 2016, le programme a financé les études de 89 étudiants universitaires (dont 21 étudiantes) dans les universités des provinces du Haut-Katanga et du Lualaba.





## Santé et sécurité de la communauté

Les membres de la communauté locale constituent la majorité de notre main-d'œuvre. C'est pourquoi la santé et la sécurité de la communauté ont un impact direct sur la stabilité et la productivité de notre main-d'œuvre, et constituent également un risque important en termes d'impacts sociaux et de droits de l'homme potentiels. Compte tenu de ces risques, nous avons fait de la santé et de la sécurité des communautés l'une de nos principales priorités d'investissement et nous suivons de très près les résultats obtenus. En 2022, TFM a investi environ 1,4 million de dollars dans des projets de santé communautaires, répondant à une série de besoins prioritaires.

Les communautés situées à proximité de nos opérations TFM sont susceptibles de contracter le paludisme et d'autres maladies en raison du manque d'infrastructures médicales et de soins de santé. Le manque de soins médicaux et d'infrastructures municipales peut également entraîner d'autres maladies. Ces dernières années, l'augmentation de la population migrante a entraîné une hausse des maladies transmissibles susceptibles d'affecter la santé des résidents locaux et des employés de TFM. Nos projets de soutien à la santé contribuent à atténuer ces risques en répondant aux besoins prioritaires des communautés locales. En 2022, les efforts de TFM comprennent la construction de nouvelles infrastructures de santé, la formation des professionnels de la santé, la surveillance et le contrôle des maladies, et l'élargissement de l'accès à l'eau potable.

Ces dernières années, TFM a continué à surveiller l'incidence des maladies transmissibles dans la communauté locale, telles que le paludisme, le



La construction de l'hôpital général de référence de Fungurume est l'un des projets clés du Cahier des charges de TFM. En 2022, nous avons achevé une étude de faisabilité et reçu le permis de construire du gouvernement. Le nouvel hôpital de 200 lits bénéficiera à environ 400 000 résidents de la zone de santé de Fungurume.

VIH/SIDA, le choléra et les infections sexuellement transmissibles, et à contribuer aux efforts visant à contrôler leur propagation. En 2022, nous avons pris une série de mesures pour réduire l'incidence du paludisme. Outre la pulvérisation d'insecticides anti-moustiques dans environ 3 500 chambres, nous avons également identifié 10 676 sites de reproduction de moustiques dans la communauté et appliqué un larvicide sur tous les sites où nous avons détecté des moustiques infectés par le paludisme. L'entreprise mène également une enquête annuelle sur le paludisme auprès des écoliers locaux et gère un laboratoire entomologique qui mène des recherches sur l'efficacité des insecticides à effet rémanent sur diverses surfaces et sur les vecteurs du paludisme. En 2022, Léonard Ngwej Mutshid, responsable du département de lutte antivectorielle de l'entreprise, s'est vu décerner un doctorat en santé publique pour ses travaux dans ce domaine.

TFM a également continué à soutenir l'initiative "SafeTstop" de sensibilisation et de dépistage du VIH/sida pour les chauffeurs routiers. En 2022, près de la moitié des chauffeurs routiers qui se sont arrêtés sur le site de TFM ont participé à un test volontaire, et 5,9 % d'entre eux se sont révélés séropositifs. Nous avons distribué plus de 27 000 préservatifs aux chauffeurs routiers. En outre, nous avons aidé l'ONG locale Lamuka à mener une campagne de sensibilisation au VIH auprès de 2 961 résidents des communautés voisines (dont 1 306 personnes à haut risque telles que les travailleurs du sexe, les chauffeurs de camion, les chauffeurs de taxi et les officiers de police). Environ 45 000 préservatifs ont été distribués dans le cadre de cette campagne.



## Développement économique et moyens de subsistance



Comme la majorité de notre main-d'œuvre provient des communautés locales, des communautés autosuffisantes où les besoins économiques de la population sont satisfaits sont importantes pour fournir une main-d'œuvre stable et assurer un environnement favorable aux activités opérationnelles. C'est pourquoi la création de nouvelles opportunités de développement économique est un enjeu majeur pour toutes les communautés situées à proximité de nos exploitations minières. Nos programmes visent à renforcer les capacités des moteurs économiques existants, tels que l'agriculture et le développement des entreprises locales. D'autres initiatives visent à promouvoir la diversification économique, en mettant particulièrement l'accent sur le renforcement des capacités des femmes. En 2022, TFM a investi environ 2,44 millions de dollars dans des projets axés sur le développement économique et l'amélioration des moyens de subsistance.

Étant donné que notre opération TFM se situe dans une région où l'agriculture est importante pour l'économie locale et la sécurité alimentaire des ménages, l'un de nos principaux domaines de soutien au développement est le secteur agricole. En 2022, nous avons mis en œuvre six projets de développement des moyens de subsistance ainsi que repris dans le Cahier des charges définissant la responsabilité sociétale de TFM. Tout d'abord, nous avons poursuivi notre projet de crédit pour le maïs, en apportant un soutien à 1 626 agriculteurs sur 1 500 hectares de terres agricoles, contre 650 hectares en 2021. En 2022, un total de 8 655 tonnes de maïs a été récolté, ce qui correspond à un rendement moyen de 5,77 tonnes par hectare. Deuxièmement, nous avons aidé les communautés locales à élever du bétail en soutenant 320 familles dans l'élevage de chèvres. Troisièmement, nous avons pris des mesures pour renforcer les capacités d'un centre local de développement agricole Songhai. Quatrièmement, nous avons fourni des infrastructures essentielles à quatre coopératives locales d'agriculture et d'élevage. Cinquièmement, nous avons construit un marché agricole moderne dans le village de Nguba. Enfin, nous avons aidé les femmes locales à former des coopératives et à participer à des activités génératrices de revenus.



Depuis 2006, nous avons installé près de 200 puits (y compris des puits standard et des puits à énergie solaire) dans 123 villages de notre concession afin de prévenir et de réduire la transmission de maladies hydriques telles que le choléra et la typhoïde. Les puits fournissent une source d'eau potable à environ 300 000 habitants et sont gérés et entretenus par des coopératives composées de membres de la communauté locale. TFM est responsable de la maintenance des pompes solaires.



En outre, le Fonds social communautaire de TFM a introduit un projet pilote dans le village de Zakeo (situé dans la concession de TFM) pour promouvoir le développement rural basé sur les associations d'épargne et de crédit. Ce nouveau projet permettra aux membres de la communauté locale de se familiariser avec les associations d'épargne et de crédit et de recevoir une formation technique sur l'agriculture et la transformation des produits agricoles alimentaires. À l'issue de la formation, les communautés seront en mesure d'accéder au financement des associations d'épargne et de crédit et d'adapter les activités agricoles aux besoins et aux circonstances locales. Sur recommandation des agronomes

de TFM, les agriculteurs du village de Zakeo ont créé leur propre association d'épargne et de crédit, grâce à laquelle ils ont épargné un total de 4 000 dollars sur une période de cinq mois, entre juin et novembre 2022. Grâce à cette remarquable réussite financière, les villageois ont pu accéder aux ressources agricoles et au matériel d'irrigation financés par le FSC, qui seront utilisés pour soutenir les cultures maraîchères et l'élevage locaux. À l'issue du projet pilote, le FSC prévoit d'étendre le programme à 10 villages au total dans la zone de la concession de TFM.



En novembre 2022, 120 femmes et quelques hommes issus d'associations locales de développement, de la communauté de Fungurume et de la chefferie des Bayeke ont participé à un atelier sur l'entrepreneuriat féminin organisé par l'ONG congolaise REPAFE (Réseau pour l'autonomisation des femmes). 20 des participantes ont été désignées comme formatrices et ambassadrices, qui seront chargées de partager leurs compétences entrepreneuriales avec les membres de la communauté locale.





# Acquisition de terres et réinstallation

Toutes les opérations minières de CMOC nécessitent l'acquisition de terrains pour répondre aux besoins de l'exploitation minière, du traitement et de l'administration. L'acquisition de terrains suit des procédures dérivées des politiques du site qui, à leur tour, reflètent les lois et réglementations pertinentes dans les zones où les opérations sont situées. Dans toutes les opérations, les méthodes d'acquisition de terrains reflètent les principes de bonne pratique internationalement acceptés de consultation des parties prenantes et de règlement négocié sur la base d'une évaluation équitable du marché.

L'acquisition de terres à TFM est guidée par les bonnes pratiques internationales, notamment la norme de performance 5 de la Société financière internationale (SFI), qui aide à protéger les moyens de subsistance et les droits des populations touchées qui sont vulnérables en raison de la pauvreté et de l'absence de titre officiel sur les terres qu'elles occupent. En 2022, TFM a principalement acquis des parcelles de terrain couvrant 1 788 hectares pour les travaux de construction. Au total, 83 ménages affectés par le projet ont été réinstallés dans d'autres communautés avec l'aide de TFM. En outre, 2 713 personnes affectées par le projet ont reçu une compensation économique pour leurs terres et autres ressources, mais n'ont pas été obligées de déménager. Depuis le début du développement de la mine en 2006, TFM a déplacé physiquement 1 523 ménages, dont 742 ont été relogés dans des zones résidentielles nouvellement construites. En outre, 781 ménages ont bénéficié d'une aide à la réinstallation à Fungurume, Tenke et dans d'autres communautés. Au cours de l'année agricole 2022, nous avons aidé à rétablir les moyens de subsistance de 1 990 agriculteurs déplacés dans le cadre de notre programme de rétablissement des moyens de subsistance.

Dans le cadre de notre plan plus large d'atténuation des risques sociaux et environnementaux pour TFM, les plans d'action de réinstallation sont une activité avec un risque inhérent, et donc le programme de réinstallation de TFM est soumis à un audit externe sur une base bi-annuelle, au cours duquel la performance est évaluée en termes d'alignement avec les politiques internes et externes, l'amélioration continue, la réparation des problèmes, et l'acceptation globale de notre programme de réinstallation par la communauté. En 2022, TFM a engagé le cabinet conseil ERM pour effectuer un audit sur place du programme de réinstallation, et a élaboré un plan d'action basé sur les recommandations de l'auditeur.

## Droits de l'homme

En janvier 2022, CMOC a mis à jour sa *Politique des Droits de l'homme*, qui s'applique à l'ensemble du Groupe, afin de mieux répondre à l'évolution des attentes des parties prenantes. Au cours du second semestre 2022, CMOC a engagé des consultants internationaux pour commencer à développer un "système de gestion de la production et de l'approvisionnement responsables" conformément au *Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque (Guide OCDE)*. Ce système est axé sur l'identification, l'atténuation et le signalement des risques liés aux droits de l'homme et aux conflits dans la chaîne d'approvisionnement, et a été achevé au premier semestre 2023. CMOC a également intégré des critères d'identification et d'évaluation des risques liés aux droits de l'homme dans son registre des risques à l'échelle du Groupe. En tant que filiale de CMOC, TFM gère activement les droits de l'homme conformément aux politiques du Groupe en matière de droits de l'homme.

Tous les employés et sous-traitants de TFM sont tenus de suivre une formation initiale d'intégration et une formation de remise à niveau annuelle, qui comprend un module sur la politique de l'entreprise en matière de droits de l'homme. En 2022, le service de formation de TFM a mis à jour son module sur les droits de l'homme afin d'améliorer la sensibilisation à tous les sujets liés aux droits de l'homme, y compris la discrimination et le harcèlement, l'égalité des sexes, le travail des enfants et le travail forcé, le droit à la liberté d'association, les heures de travail et la rémunération, et les mécanismes de plainte. Tous les employés et les contractants sont informés de l'existence de la ligne téléphonique d'assistance et sont encouragés à signaler immédiatement les violations des droits de l'homme. L'entreprise a mis en place des procédures appropriées pour enquêter sur les violations signalées et y remédier. Les procédures de plainte et d'enquête en matière de droits de l'homme sont également appliquées à la communauté locale. En 2022, 94 % des employés de TFM et 99 % des contractants ont reçu une formation sur les politiques en matière de droits de



l'homme. En outre, les dispositions relatives aux droits de l'homme sont contenues dans tous les contrats de TFM et dans le *Code de conduite des fournisseurs de TFM*. Le service des contrats de TFM a intégré l'évaluation des indicateurs sociaux tels que la sécurité des fournisseurs, les performances environnementales et les droits de l'homme dans son système de notation des fournisseurs et d'évaluation des risques. La politique des droits de l'homme de CMOC et les règles de tolérance zéro de TFM traitent les employés et les contractants sur un pied d'égalité.

Le projet d'expansion de TFM étant désormais en cours, un grand nombre d'entreprises de construction se sont installées sur le site au cours des deux dernières années. Nous sommes pleinement conscients des risques accrus en matière de santé et de sécurité au travail et de droits de l'homme associés aux contractants. C'est pourquoi TFM a pris des mesures supplémentaires dans les domaines suivants afin d'atténuer davantage les risques liés aux droits de l'homme pour les contractants : (i) Les départements fonctionnels concernés de TFM ont renforcé l'inspection et la supervision de tous les sous-traitants, notamment en ce qui concerne les codes de conduite des employés, les contrats de travail, le paiement des salaires, les heures de travail, les syndicats et la communication avec les employés, la formation à la sécurité et la distribution d'équipements de protection, ainsi que la formation au respect des règles ; (ii) TFM a renforcé l'utilisation de sanctions progressives qui dépendent des résultats des inspections régulières ou du degré d'exposition au risque des fournisseurs, y compris des avertissements écrits, des actions correctives régulières, des suspensions temporaires et des actions correctives, et la résiliation du contrat ; (iii) TFM a renforcé la formation et la promotion de la *politique des droits de l'homme de l'entreprise*, de la *politique de tolérance zéro* et de la ligne téléphonique d'urgence pour les plaintes ; et (iv) TFM a encouragé les entrepreneurs à inscrire dans leurs contrats le droit des employés à la liberté d'association et le droit de gagner un salaire de subsistance.

Afin de renforcer davantage le système de gestion des droits de l'homme de TFM, CMOC a engagé des experts internationaux en droits de l'homme pour mener une diligence raisonnable en matière de droits de l'homme (Human Rights Due Diligence, HRDD) sur TFM au cours du second semestre 2022. L'objectif du projet, qui devrait s'achever en 2023, est d'aider TFM à élaborer une stratégie à long terme pour la protection des droits de l'homme, conformément à ses engagements politiques internes et aux normes internationales. Le projet permettra également de développer les capacités internes dans des secteurs clés et de renforcer les structures de gouvernance inter-fonctionnelles de TFM afin de soutenir le HRDD de manière continue. En outre, la conduite du HRDD soutiendra l'engagement et la communication avec les parties prenantes, permettant à TFM de mieux démontrer ses engagements et ses actions en matière de droits de l'homme aux parties prenantes externes. En 2022, nous avons procédé à une première identification des risques et des impacts en matière de droits de l'homme associés à TFM, sur la base des droits de l'homme internationalement reconnus. Cela couvrait les risques et les impacts sur les droits des travailleurs, les membres de la communauté et les questions transversales applicables à ces deux Groupes. Au cours du premier semestre 2023, nous avons engagé les parties prenantes de manière plus approfondie et plus large afin de dégager un consensus sur les questions relatives aux droits de l'homme mises en évidence par le HRDD. Ensuite, nous affinerons et mettrons en œuvre le plan d'action de gestion des risques liés aux droits de l'homme sur la base des conclusions et des recommandations de notre diligence raisonnable et nous améliorerons le système de gestion correspondant.



## Sécurité et droits de l'homme

Dans la région des mines de cuivre du sud-est de la RDC, l'exploitation minière artisanale est importante. De nombreux migrants se sont rassemblés autour de mines privées pour se livrer à des activités minières artisanales illégales. Afin de protéger les biens et le personnel de l'entreprise et de maintenir le contrôle d'accès à nos opérations actives, nous avons engagé des agents de sécurité et des sous-traitants privés pour tous nos sites en RDC. Ces agents et éléments privés ne sont pas armés, n'ont aucune capacité d'application de la loi et sont principalement chargés de la surveillance et de l'exploitation des points de contrôle d'accès aux mines et aux sites de production.

L'application du droit minier national dans la concession de TFM, en ce qui concerne l'extraction légale des minéraux, relève de la responsabilité de la police des mines et des hydrocarbures (PMH), une branche de la police nationale. Bien qu'autonome dans ses opérations, la PMH opère selon les termes d'un contrat avec l'entreprise de sécurité de TFM qui aborde des questions telles que la nature du soutien fourni par TFM. Le contrat fait explicitement référence à l'adoption par TFM des *Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (PVSDH)*, y compris les directives sur la façon de suivre les allégations de violations des droits de l'homme.

TFM met en œuvre les PVSDH, qui aident les entreprises à maintenir la sécurité de leurs opérations tout en encourageant le respect des droits de l'homme. TFM forme son personnel de sécurité, le personnel des entreprises de sécurité privées et les agents de PMH aux éléments clés des PVSDH. Les entreprises de sécurité privée sont également soumises à une diligence raisonnable au stade de la passation des marchés, y compris en ce qui concerne les droits de l'homme. En 2022, 99 % des 146 employés de sécurité directement embauchés par TFM et des 2 034 éléments de sécurité privée ont reçu une formation sur les PVSDH. Un total de 182 agents de PMH étaient stationnés dans la concession de TFM, et tous ont reçu une formation en matière de PVSDH.

Ces dernières années, en raison d'un afflux massif de migrants, TFM et les communautés environnantes ont dû faire face à l'augmentation de l'exploitation minière artisanale illégale dans notre concession et dans les zones adjacentes. Cela a conduit à une forte détérioration de la sécurité dans les zones locales en raison de l'augmentation des taux de criminalité et des accidents associés à des pratiques minières artisanales dangereuses. En juin 2019, le gouvernement de la RDC a décidé de déployer les forces armées (FARDC) dans la région pour disperser les mineurs artisanaux illégaux et s'attaquer au problème de la criminalité. Les FARDC et la police ont le droit unilatéral d'accéder aux concessions minières et d'y mener leurs activités en vertu des lois qui leur sont applicables. En décembre 2022, environ 141 soldats étaient encore stationnés dans la concession de TFM et dans les zones adjacentes. Pleinement consciente des risques potentiels pour les droits de l'homme associés au déploiement militaire, TFM contacte le gouvernement et les chefs militaires à chaque fois que de nouveaux soldats sont déployés afin de communiquer sa politique en matière de droits de l'homme, y compris son adhésion aux PVSDH et aux politiques régissant l'utilisation des armes. TFM ne s'engage pas directement avec les forces armées, ne participe à aucune opération militaire et ne fournit aucune assistance susceptible de faciliter les opérations militaires.

Les services de TFM chargés de la sécurité, de la communauté et des relations extérieures suivent et enregistrent en permanence tous les incidents de sécurité survenus dans la concession, fournissent une assistance humanitaire et mènent des enquêtes sur les droits de l'homme en cas de besoin.





En novembre 2022, le DCAF et Justicia ont organisé des cours de formation sur les PVSDH à l'intention de la direction de l'entreprise, du personnel de sécurité public et privé et des parties prenantes de la communauté.

Pour que le personnel de TFM comprenne mieux les droits de l'homme et les questions de sécurité dans l'industrie minière et pour favoriser des relations communautaires pacifiques, nous avons invité le Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité (DCAF), un Groupe de réflexion suisse, et Justicia, une ONG congolaise responsable du Groupe de travail sur les PVSDH de la province du Katanga, à se rendre sur le site de TFM pour dispenser une formation sur les PVSDH du 31 octobre au 4 novembre 2022. Plus de 50 employés de la direction de l'entreprise et de divers départements, ainsi que 80 membres de la communauté ont participé au cours. En outre, une série d'agents de sécurité, de formateurs de TFM, de représentants des services de sécurité publique tels que la police des mines, la police territoriale et les Forces armées de la République démocratique du Congo, des sociétés de sécurité privées et d'autres parties prenantes de la communauté ont également assisté à la formation. En outre, dans l'esprit de la promotion des échanges et de la coopération régionale, Minmetals Resources (MMG) a également participé à la formation et a partagé sa vaste expérience en matière de gestion des relations avec les communautés.

Dans le cadre de ses efforts pour promouvoir et mettre en œuvre les PVSDH, TFM participe régulièrement aux réunions du Groupe de travail des PVSDH de Lubumbashi et échange des informations et des points de vue avec les différentes parties prenantes impliquées. Ce Groupe de travail, composé de représentants du gouvernement, de compagnies minières et d'ONG de défense des droits de l'homme, vise à faciliter la communication entre les parties prenantes, à créer un climat de confiance mutuelle et à adopter des solutions coordonnées et participatives pour relever les défis en matière de sécurité et de droits de l'homme sur les sites miniers.

En réponse aux problèmes de sécurité et de droits de l'homme causés par l'accumulation de mineurs artisanaux illégaux à proximité de TFM, ainsi qu'aux tensions communautaires plus larges et aux problèmes de sécurité régionale, CMOC a renforcé sa coopération avec l'initiative Better Mining. Better Mining s'engage à surveiller en permanence la sécurité, l'environnement, les droits de l'homme et la conformité de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle légale (ASM), et possède une connaissance approfondie du secteur de l'exploitation minière artisanale en RDC. Fin 2022, nous avons engagé l'équipe Better Mining pour mener une enquête socio-économique de base sur les mineurs artisanaux illégaux dans les environs de TFM, qui servira de base à une révision de nos politiques et processus, ainsi qu'à un renforcement des capacités. Nous continuons à maintenir le dialogue avec le gouvernement et lui demandons d'établir davantage de zones d'exploitation minière ASM légales ; de renforcer la communication et de créer un consensus entre les différentes parties prenantes de la communauté en ce qui concerne les risques de l'ASM illégale ; de réduire le risque de travail des enfants dans l'ASM en soutenant l'éducation de base et professionnelle au sein de la communauté ; et de diversifier l'économie locale par le biais d'investissements communautaires et en encourageant les mineurs artisanaux illégaux à poursuivre des activités économiques légales.

# Produit

Les principaux produits de TFM sont l'hydroxyde de cobalt et la cathode de cuivre. Le cobalt est principalement utilisé dans les batteries lithium-ion, qui sont des composants essentiels pour les industries des batteries et des véhicules électriques ; le cuivre est largement utilisé dans tous les aspects de notre vie et constitue un élément important de la transition vers l'énergie propre, y compris le développement de panneaux solaires, d'éoliennes, de stockage d'énergie, de véhicules électriques et d'infrastructures connexes.

Les minéraux utilisés dans nos processus de production proviennent exclusivement de notre concession minière. Le traitement, le transport et l'utilisation de nos substances minérales peuvent présenter des risques environnementaux et sociaux pour l'écosystème et les personnes au sein de nos chaînes d'approvisionnement. Nous traitons ces risques, ainsi que ceux de la chaîne de valeur en amont et en aval, à l'aide de politiques et de procédures de diligence raisonnable.

## Gestion de la chaîne d'approvisionnement

---

Nous prenons en compte les risques environnementaux et sociaux dans notre chaîne d'approvisionnement lorsque nous devons nous approvisionner en matières premières et en services pour soutenir nos opérations. Les politiques de développement durable de CMOC servent d'exigences pour les systèmes de gestion des fournisseurs dans toutes les opérations du Groupe, couvrant des questions telles que la santé et la sécurité, les droits de l'homme, la lutte contre la corruption, les codes de conduite, les pratiques en matière d'emploi, la gestion de l'environnement et les relations avec les communautés. En 2022, TFM a continué à mettre en œuvre ces politiques, en développant et en améliorant les procédures et les systèmes de gestion des partenaires commerciaux en fonction de l'exposition au risque.

Comme indiqué dans notre Politique de production et d'approvisionnement responsables, notre Politique des droits de l'homme et notre code de conduite des fournisseurs, les risques d'impacts négatifs associés à l'extraction et le traitement de minerais provenant des zones de conflits ou à haut risque sont susceptibles de figurer parmi les risques les plus importants de notre portefeuille. Nous continuerons donc à développer des processus pour faire face à ces risques. Nous nous engageons également à respecter les normes internationales de diligence et de conduite afin d'atténuer ces risques et, en particulier, à faire preuve de diligence raisonnable à l'égard des fournisseurs de minerais, conformément au Guide OCDE. Au cours du second semestre 2022, CMOC a désigné un cabinet de conseil international pour commencer à développer un système de gestion de la production et de l'approvisionnement responsables pour l'ensemble du Groupe, conformément au Guide OCDE. Le nouveau système se concentre sur l'identification, l'atténuation et le signalement des risques liés à la chaîne d'approvisionnement repris à l'annexe II du Guide OCDE. La RDC étant une zone à haut risque, nous nous conformons strictement aux exigences du système susmentionné. Pour plus d'informations, veuillez consulter le Rapport de diligence raisonnable de TFM sur les chaînes d'approvisionnement en minerais responsables à la fin de ce rapport.

Les droits de l'homme et la corruption sont des sujets de préoccupation essentiels en ce qui concerne nos contractants et nos fournisseurs. Nous procédons à un contrôle préalable des fournisseurs et des contractants afin de détecter toute violation des lois applicables et des politiques de l'entreprise en matière de lutte contre la corruption ou en matière de droits de l'homme. Au cours du processus de sélection, une visite de sites peut être conduite chez certains contractants au cours de laquelle les politiques et programmes en matière de sécurité, d'environnement et d'emploi (et leur mise en œuvre) sont examinés. Les visites de sites effectuées au cours



de la phase de sélection fournissent également des informations précieuses sur les aspects pratiques de l'équipement, des outils et de l'état de préparation à l'exécution des travaux proposés. En ce qui concerne les pratiques d'embauche des contractants, TFM accorde une attention particulière aux politiques relatives à l'âge légal de travail de leurs employés, et à leur conformité avec le



Code du travail de la RDC. TFM s'assure qu'il y a une approche de tolérance zéro pour le travail des mineurs à travers les procédures de recrutement, d'intégration et de formation.

Au fur et à mesure que la construction de TFM progresse, le nombre d'employés des sous-traitants d'ingénierie sur le site de la mine a augmenté de manière significative depuis 2020. Nous sommes pleinement conscients des défis que cela représente pour la gestion du site et nous améliorons constamment nos systèmes de gestion des entrepreneurs. Nous avons renforcé la gestion hiérarchique des contractants sur le site et introduit un mécanisme d'évaluation annuelle qui suit les performances HSE, les droits de l'homme et d'autres indicateurs sociaux. Nos services HSE, nos services administratifs, ceux d'ingénierie et autres mènent régulièrement des inspections conjointes des sous-traitants sur site et appliquent des pénalités progressives en fonction des résultats de l'inspection et de l'exposition aux risques. Les sanctions comprennent des avertissements écrits, des mesures correctives régulières, des suspensions temporaires et des mesures correctives, ainsi que la résiliation du contrat. En 2022, TFM a donné la priorité à la formation des contractants en matière de gestion du travail et de droits de l'homme. À cette fin, nous avons invité des experts de la division provinciale du travail à fournir une formation sur site aux entrepreneurs, et nous avons veillé à ce que tous les entrepreneurs participent à une formation annuelle de remise à niveau.

TFM encourage l'utilisation de fournisseurs locaux afin de maximiser les opportunités d'emploi et de développement économique au niveau local. En 2022, les fournisseurs locaux représentaient 20 % des dépenses totales d'approvisionnement. La proportion de fournisseurs locaux est inférieure à celle des autres filiales de CMOC en raison des disparités économiques entre la RDC et les autres régions dans lesquelles CMOC opère. TFM continuera à promouvoir le développement de l'économie locale, et en particulier des petites et moyennes entreprises locales, par le biais de méthodes telles que les contributions fiscales, l'investissement communautaire et les appels d'offres locaux.

## Gestion des produits

Nos systèmes de gestion relatifs à la gestion responsable des produits traitent des risques de qualité, de conformité et de durabilité associés à nos produits et processus, y compris la santé et la sécurité au travail, la gestion environnementale, le contrôle et l'assurance qualité, la traçabilité et l'étiquetage conformément au système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques. Ces systèmes protègent au final les intérêts de nos clients et peuvent améliorer l'accès aux marchés préférentiels pour les produits TFM.

En RDC, l'assurance de nos produits est largement motivée par les besoins de conformité découlant du commerce international, du transport et des systèmes de classification des matériaux

des pays et des associations régionales par lesquels les produits sont transportés et consommés, avec une attention particulière pour l'hydroxyde de cobalt. Le règlement REACH (Registration, Evaluation, Authorization, and Restriction of Chemicals) de l'Union européenne, par exemple, traite de la production et de l'utilisation des substances chimiques et de leurs impacts potentiels sur la santé humaine et l'environnement. Les exigences de REACH déterminent directement les processus de classification et d'étiquetage de notre hydroxyde de cobalt, qui prennent également en compte les exigences de 12 pays supplémentaires susceptibles d'être impliqués dans le transport et l'élimination finale de notre produit.



Sur notre site de TFM en RDC, tout notre cuivre et notre cobalt sont étiquetés avec un système de traçabilité qui permet d'assurer la traçabilité de la mine à l'usine de traitement.

TFM a également un ensemble de responsabilités particulières liées à la gestion des produits et à la durabilité de son chaîne de valeur en hydroxyde de cobalt sur le marché international. La RDC accueille un grand nombre de mineurs artisanaux non réglementés ainsi que d'acheteurs de ces produits, une situation qui a conduit à des questionnements au niveau international, très médiatisés, sur les risques de travail des enfants, la santé et la sécurité sur le lieu de travail,

et les droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement en cobalt de ce pays. L'entreprise TFM gère ce risque par un ensemble de procédures de contrôle et de surveillance des produits, afin de s'assurer qu'elle n'extrait, ne traite et ne vend que les minerais qui proviennent de ses concessions minières et qui sont extraits par ses propres opérations. Ces procédures sont à leur tour guidées par les exigences d'une gestion responsable et durable telles que décrites dans ce rapport. TFM n'achète ni ne traite

aucun minerai provenant d'une autre source. Ces procédures comprennent des actions spécifiques pour éliminer le minerai extrait illégalement et confisqué par les autorités gouvernementales dans la concession de TFM. Une fois le minerai confisqué par la police des mines, la société le stocke, le signale et l'enterre périodiquement dans des tas de stériles. Ces sites d'enfouissement ne sont pas marqués et ne peuvent être identifiés par aucun autre moyen, ce qui garantit que le minerai ne pourra pas être récupéré à d'autres fins. TFM dispose d'un système complet de suivi du cuivre et du cobalt produits dans ses installations, à travers les points de transit et jusqu'à la destination finale de livraison à ses clients. En raison de l'importance du contrôle et du maintien de ces procédures dans le cadre de la gestion de la chaîne d'approvisionnement en minerais, TFM entreprend régulièrement une assurance indépendante des procédures de contrôle et de conservation des produits. TFM applique une politique de tolérance

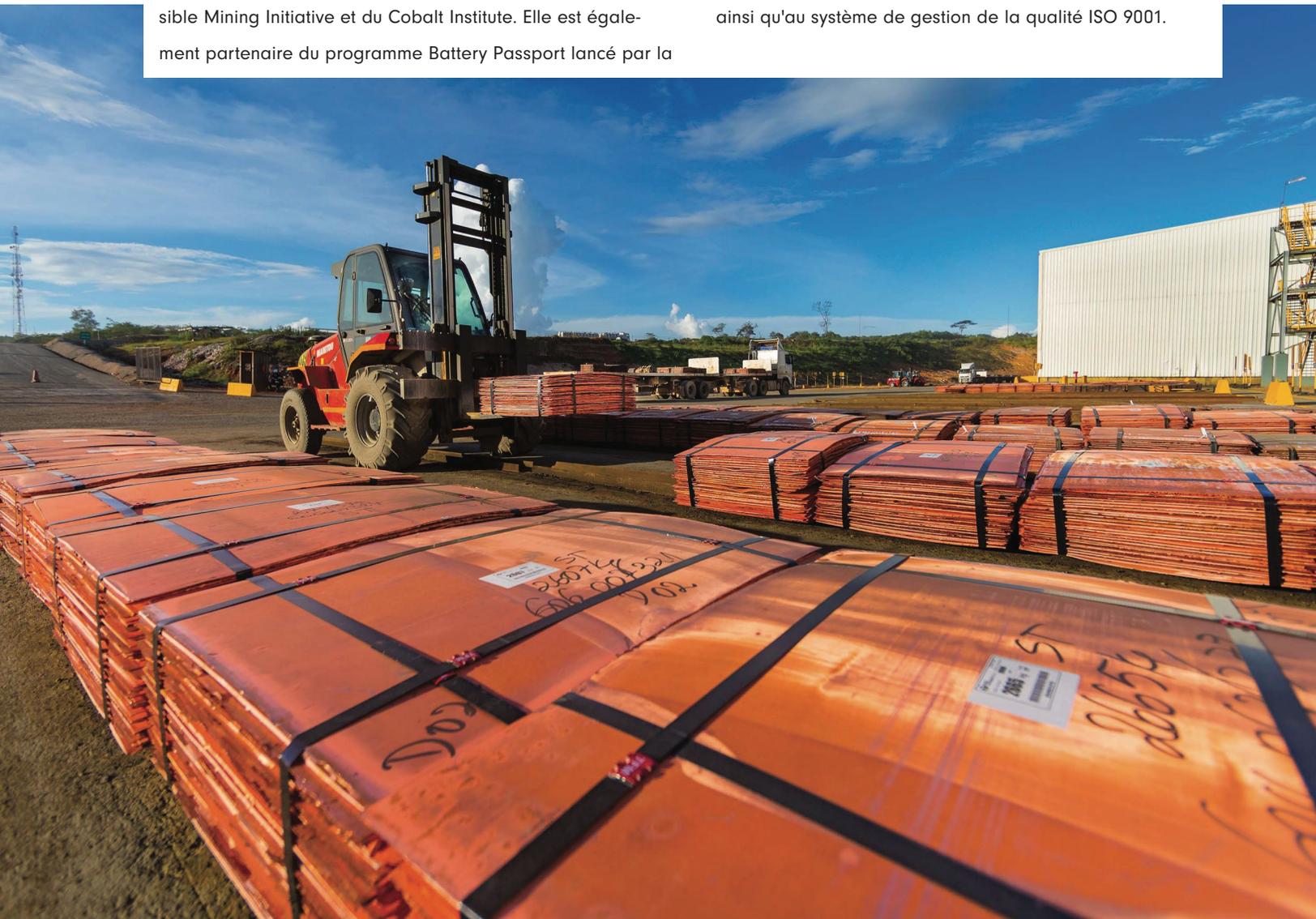


zéro à l'égard du travail des enfants ou du travail forcé, n'employant que des personnes ayant atteint l'âge légal pour travailler. En 2022, nous n'avons constaté aucune violation des lois ou réglementations relatives au travail des enfants ou au travail forcé.

En outre, CMOC est fermement convaincu qu'une plus grande transparence tout au long de la chaîne de valeur augmentera la durabilité de l'approvisionnement en cobalt, ce qui est essentiel pour l'industrie des batteries. Pour atteindre cet objectif, en 2019, CMOC et sa société de négoce IXM ont rejoint Glencore et ERG dans le consortium ReSource, qui utilise une plateforme blockchain pour tracer les origines du cobalt et garantir un approvisionnement responsable. Le consortium ReSource a ensuite été rejoint par Umicore, et a reçu le soutien d'autres entreprises du secteur des matières premières, notamment Norilsk Nickel et Johnson Matthey, ainsi que de la Responsible Mining Initiative et du Cobalt Institute. Elle est également partenaire du programme Battery Passport lancé par la

Global Battery Alliance (GBA). Au cours d'un projet pilote en 2022, ReSource a utilisé une technologie de pointe, notamment les blockchains et zero-knowledge proofs, pour mettre au point une nouvelle solution qui permet de suivre en temps réel et de bout en bout les produits physiques sur toute la chaîne d'approvisionnement, ce qui permet de retracer 100 % du cobalt utilisé dans les batteries. Cette nouvelle solution répond aux exigences en matière de données et de traçabilité du passeport pour les batteries de la GBA sur les émissions de gaz à effet de serre (Greenhouse Gas Emission GES), les droits de l'homme et le travail des enfants. TFM poursuit également le projet pilote du programme ReSource.

Chez TFM, les questions de qualité et de sécurité liées aux produits satisfont aux diverses réglementations nationales, ainsi qu'au système de gestion de la qualité ISO 9001.



## Éthique des affaires et transparence

CMOC s'engage à observer un niveau élevé d'éthique des affaires et s'engage à agir avec intégrité et à respecter les lois et les règlements des pays dans lesquels elle exerce ses activités. En 2022, TFM a continué à mettre en œuvre le *Code de conduite des affaires de CMOC*, la *Politique de lutte contre la corruption*, la *Politique de lutte contre le blanchiment d'argent* et d'autres politiques pertinentes. Comme le stipule le *Code de conduite des affaires de CMOC*, "la corruption et les pots-de-vin ne seront pas tolérés et donneront lieu à des mesures disciplinaires, y compris le licenciement, ainsi qu'à d'éventuelles conséquences civiles et pénales pour la ou les personnes incriminées". Avec le soutien de CMOC, TFM forme chaque année ses employés et ses fournisseurs au respect des lois et des réglementations internationales et locales qui interdisent la corruption des fonctionnaires et d'autres personnes, notamment la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (Foreign Corrupt Practices Act), la loi britannique sur la corruption (Bribery Act), ainsi que le droit pénal, la loi contre la concurrence déloyale et la loi contre le blanchiment d'argent de la République populaire de Chine. La formation est obligatoire pour tous les employés de TFM considérés comme occupant des postes présentant un risque potentiel de corruption. Les employés, les entrepreneurs et les autres parties prenantes ont accès au canal de dénonciation de CMOC et au système de plainte de TFM pour signaler tout cas présumé de corruption. En 2022, environ 1 325 cadres moyens et supérieurs de TFM et de nos sous-traitants ont suivi une formation en ligne dans quatre modules différents, à savoir "Éthique et code de conduite", "Lutte mondiale contre la corruption", "Diversité, équité et inclusion" et "Harcèlement sur le lieu de travail à l'échelle mondiale".

En 2022, CMOC a renforcé les mesures visant à identifier les cas de pots-de-vin, de corruption et d'autres comportements répréhensibles, compte tenu du grand nombre de nouveaux projets de construction et du risque de fraude correspondant parmi les employés de l'entreprise, y compris ceux de TFM. La même année, les services de lutte contre la corruption, de contrôle interne et d'audit du Groupe ont nommé un responsable de l'audit et de la supervision au sein de TFM, chargé de mener des inspections de routine et de contrôler le respect des politiques d'intégrité du Groupe en ce qui concerne les postes clés et les processus présentant un risque accru de corruption, tels que les processus d'appel d'offres et de passation des marchés pour les grands projets de construction. CMOC a également mis en place un système mondial de dénonciation de la corruption, qui offre de nombreux moyens de signaler les actes répréhensibles présumés. Le Groupe s'engage à recevoir, enregistrer, conserver et

enquêter sur tous ces rapports dans la plus stricte confidentialité ; cela inclut la protection de l'identité des dénonciateurs et des témoins, ainsi que de toute donnée ou preuve à l'appui qu'ils pourraient fournir. En outre, CMOC interdit toute forme de représailles à l'encontre des dénonciateurs et des témoins. Tous les rapports internes et externes de mauvaise conduite font l'objet d'une enquête, d'une évaluation et d'un traitement par le service de lutte contre la corruption. CMOC effectue également des visites imprévues et des contrôles ponctuels afin d'enquêter et de réduire le risque de fraude et d'inconduite dans l'ensemble du Groupe et de ses différentes opérations, y compris TFM. Pour les cas confirmés de fraude ou de mauvaise conduite, des mesures disciplinaires appropriées sont prises et toute activité criminelle présumée est transmise aux autorités judiciaires compétentes.

Outre la mise en œuvre de politiques de conformité au niveau du Groupe, TFM a formulé une série de politiques et de procédures propres adaptées aux besoins et aux circonstances locales, notamment la *Politique de sollicitation et d'extorsion*, la *Politique relative aux dons de bienfaisance*, les *règlements sur le per diem pour les représentants du gouvernement* et les *règlements sur les frais administratifs, qui définissent clairement les règles relatives à l'acceptation de cadeaux, de repas et de divertissements, de dons de bienfaisance* et de soutien direct aux officiels du gouvernement. Tous nos entrepreneurs et fournisseurs sont contrôlés par une plateforme tierce avant leur intégration afin de minimiser le risque de corruption. Notre équipe de conformité juridique vérifie tous les paiements gouvernementaux pour s'assurer qu'ils sont conformes aux réglementations légales, et soumet un rapport de conformité trimestriel au PDG.

TFM reste membre de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) au niveau national et soumet chaque année des informations sur les paiements au Trésor national et à d'autres agences gouvernementales, conformément aux exigences de l'ITIE-RDC. TFM continue également à divulguer les paiements fiscaux et les informations sur les opérations de l'entreprise sur une base trimestrielle. Un représentant de TFM est membre du Comité national de l'ITIE-RDC, qui représente les préoccupations de l'industrie et participe aux projets de déclaration et au travail de divulgation de l'ITIE. Les plaintes des parties prenantes sont acceptées et traitées par le biais des mécanismes de plainte de CMOC et de TFM.

En 2022, TFM n'a fait l'objet d'aucune procédure pénale, administrative ou civile concernant la corruption, les pots-de-vin, le chantage, la fraude ou le blanchiment d'argent.

# Aperçu des données

<b>EMPLOI</b>	2022
Nombre total d'employés	3 415
Nombre total de contractants	14 064
Nombre d'employés et de contractants par sexe	
Femme	640
Homme	16 839
Nombre d'employés et de contractants par âge	
Moins de 30 ans	4 515
30-50 ans	10 892
Plus de 50 ans	2 072
Taux de rotation	
Taux de rotation du personnel	3,6%
Taux de rotation des contractants	17,9%
Taux de rotation des employés et des contractants par sexe	
Femme	6,2%
Homme	15,8%
Taux de rotation des employés et des contractants par âge	
Moins de 30 ans	20,3%
30-50 ans	14,2%
Plus de 50 ans	10,5%
<b>SÉCURITÉ</b>	
Morts	0
Total des blessures enregistrables	27
TRIR	0,69
Nombre total d'accidents avec arrêt de travail	3
LRIR	0,08
<b>FORMATION</b>	
Taux d'employés et de contractants formés	99,3%
Taux d'employés et de contractants formés par sexe	
Femme	95,0%
Homme	99,5%
Taux d'employés et de contractants formés par catégorie d'emploi	
Cadres supérieurs	81,0%
Encadrement intermédiaire	98,0%
Personnel	99,7%

<b>FORMATION</b>		2022
Heures de formation des employés et des contractants		
Heures de formation des employés et des contractants		24,2
Heures de formation des employés et des contractants par sexe		
Femme		18,4
Homme		24,4
Heures de formation des employés et des contractants par catégorie d'emploi		
Cadres supérieurs		24,1
Encadrement intermédiaire		21,0
Personnel		24,9
<b>ÉMISSIONS ET REJETS</b>		
Émissions totales de gaz à effet de serre (milliers de tonnes)		583,8
Intensité des émissions totales de GES (tonnes par tonne de minerai traité)		
Émissions de GES - scope 1		
Émissions de GES - scope 2		
Total des émissions NO <sub>x</sub> (milliers de tonnes)		2,4
Total des émissions SO <sub>x</sub> (milliers de tonnes)		1,4
Émissions totales de particules (milliers de tonnes)		6,6
Émissions totales de déchets dangereux (milliers de tonnes)		5,1
Intensité des déchets dangereux (tonnes par tonne de minerai traité)		5 644x10 <sup>-4</sup>
Émissions totales de déchets non dangereux (milliers de tonnes)		9,9
Intensité des déchets non dangereux (tonnes par tonne de minerai traité)		1 107x10 <sup>-3</sup>
Quantité totale de résidus et de stériles (millions de tonnes)		176,2
Stériles		166,9
Résidus		9,3
<b>CONSOMMATION D'EAU</b>		
Consommation totale d'eau (millions de mètres cubes)		14,3
Intensité de la consommation d'eau (mètres cubes par tonne de minerai traité)		1,59
<b>CONSOMMATION D'ÉNERGIE</b>		
Consommation totale d'énergie (MWh)		1 929 322
Intensité de la consommation d'énergie (MWh par tonne de minerai traité)		0,21
<b>INVESTISSEMENT COMMUNAUTAIRE</b>		
Total (millions d'USD)		36,4
<b>GESTION DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT</b>		
Proportion de fournisseurs locaux chez TFM		20%

## Normes et méthodologies utilisées pour le calcul :

1. Les gaz à effet de serre comprennent le dioxyde de carbone, le méthane, l'oxyde nitreux et l'hexafluorure de soufre. Le calcul des données est basé sur les directives du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre (*2019 Refinement to the 2006 IPCC Guidelines for National Greenhouse Gas Inventories*) publiées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) des Nations unies.
2. Les sources de données NOx SOx PM étaient des systèmes de surveillance installés ou commandés par des tiers. Le calcul a été effectué sur la base de facteurs tirés des Technical Air Pollution Resources publiées par l'Agence américaine de protection de l'environnement, et du *2019 Refinement to the 2006 IPCC Guidelines for National Greenhouse Gas Inventories* publié par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat des Nations unies.
3. Les déchets dangereux ont été classés en fonction de la notion de "déchets dangereux" telle que stipulée dans la *Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination*, comme indiqué dans les directives relatives à la communication des indicateurs clés de performance environnementale publiées par le HKEX. Les sources de données étaient les registres et les grands livres pertinents.
4. Les déchets non dangereux sont tous les déchets qui ne répondent pas à la définition de "déchets dangereux" de la *Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination*. Les sources de données étaient les registres et les grands livres pertinents.
5. Consommation d'eau : les sources de données étaient des systèmes de surveillance installés ou des tiers chargés de la surveillance.
6. Consommation d'énergie : le calcul a été effectué sur la base de la consommation d'électricité et de carburant achetés et des facteurs de conversion pertinents publiés par l'Agence internationale de l'énergie.

# Annexe 1 : Rapport de diligence raisonnable sur la chaîne d'approvisionnement responsable en minerais

## Introduction

Ce rapport fournit des informations sur le devoir de diligence dans la chaîne d'approvisionnement en minerais pour Tenke Fungurume Mining SA. Il examine la portée du Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque (ci-après dénommé « Le Guide OCDE »). Les informations contenues dans ce rapport couvrent la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022. Cependant, des informations supplémentaires pertinentes au vu du sujet du présent rapport et découlant des événements survenus en 2023 avant la date de publication de ce rapport peuvent également être incluses afin de permettre aux parties prenantes d'avoir pleinement accès aux informations importantes.

TFM reconnaît les droits de l'homme, la santé et la sécurité, et les risques environnementaux associés à ses opérations et à sa chaîne d'approvisionnement et intègre les considérations ESG dans ses décisions opérationnelles. Dans le cadre de son engagement à garantir une conduite éthique et responsable de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement, TFM a mis en place un système de gestion de la production responsable ("SGPR") conforme aux politiques du Groupe CMOC et aux bonnes pratiques internationales décrites dans le Guide OCDE.

En mettant en œuvre ces cadres, TFM suit une approche solide pour gérer les risques liés à la production responsable et améliorer la performance ESG tout au long de la chaîne de valeur des minéraux. Le SGPR permet à TFM d'atteindre une plus grande transparence, d'établir des relations plus solides avec ses partenaires commerciaux et de répondre aux attentes de ses parties prenantes externes en matière de gestion des risques et de partage des données.

## 1. Processus d'assurance des minéraux responsables (RMAP) Résumé de l'évaluation

TFM a accueilli son premier audit par un tiers dans le cadre du Responsible Minerals Initiative ("RMI") Responsible Minerals Assurance Process ("RMAP") du 5 au 7 juin 2023. L'audit a été mené sur la base des normes RMI Cobalt Refiner Due Diligence Standard (2021) et du Joint Due Diligence Standard pour le cuivre, le plomb, le molybdène, le nickel et le zinc (2021) ("JDDS"). TFM a initié, dès le mois de septembre 2023, la première phase de mise en œuvre d'un plan d'action correctif (PAC) et de traitement des conclusions

de l'audit. Les non-conformités identifiées concernent la politique de production et d'approvisionnement responsables qui ne couvre pas les conditions de santé et de sécurité au travail de manière adéquate et un résumé écrit de la procédure de détermination CAHRA de CMOC. La résolution de ces problèmes permettra à TFM de figurer sur la liste des opérations conformes au RMAP de RMI.

Le numéro d'identification RMI de TFM est CID003429/CID003795.

## 2. Aperçu du système de gestion

### 2.1. Système de gestion de la production responsable du Groupe CMOC

Les politiques de conformité et de durabilité de CMOC définissent les principes clés et les attentes sur la performance que toutes les activités de CMOC, y compris TFM, doivent respecter. [Les politiques du Groupe](#) relatives à la gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement comprennent la politique de production et d'approvisionnement responsables, le code de conduite des affaires, le code de conduite des fournisseurs, la politique en matière de droits de l'homme, la politique de lutte contre la corruption, la poli-

tique de lutte contre le blanchiment d'argent et la politique en matière de sanctions économiques. En outre, CMOC dispose d'un mécanisme de réclamation accessible à toutes les parties prenantes, qui peuvent ainsi faire part de leurs griefs, sans crainte de représailles, et ce, sur les circonstances d'extraction, de commercialisation, de manutention et d'exportation des produits minier dans les opérations et la chaîne d'approvisionnement du Groupe.

CMOC s'engage à respecter des pratiques commerciales éthiques et durables dans le cadre de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement. CMOC attend donc de ses fournisseurs et partenaires qu'ils partagent cet engagement. Basée en République démocratique du Congo (RDC), TFM est l'un des principaux producteurs mondiaux de cuivre et de cobalt. L'extraction, le traitement, le transport et la livraison de ces substances minérales peuvent présenter des risques environnementaux et sociaux pour l'écosystème et les personnes qui font partie de ces chaînes d'approvisionnement. Nos politiques au niveau du Groupe et nos procédures de diligence raisonnable sur nos sites d'exploitation sont au cœur de notre système de gestion, ce qui nous permet de gérer de manière proactive ces risques dans nos propres opérations et notre chaîne d'approvisionnement.

L'engagement de CMOC est défini dans la Politique de production et d'approvisionnement responsables (la "PPAR") qui a été publiée en mai 2023 et qui est mise en œuvre de manière progressive. Cette politique PPAR s'applique sur tout son portefeuille de CMOC au niveau mondial en l'occurrence sur ses opérations d'extraction, de traitement et de

commercialisation ainsi qu'à ses fournisseurs de matériaux extraits et/ou recyclés destinés à la production de produits métalliques.

À la lumière de la politique de RPSP, CMOC a mis en place un système de gestion de la production responsable ("SGPR") basé sur des normes internationalement reconnues, y compris le Guide OCDE. Le SGPR comprend un ensemble de politiques, de procédures et d'outils permettant d'identifier, d'évaluer, d'atténuer, de surveiller et de signaler les risques liés à ses activités et à sa chaîne d'approvisionnement. La procédure de production responsable (la "procédure") est un élément clé du SGPR qui décrit un processus étape par étape permettant à CMOC de gérer les risques de l'annexe II du Guide OCDE dans le cadre de ses activités et de rendre compte de la production responsable. La procédure suit le cadre en cinq étapes du Guide OCDE pour une diligence raisonnable fondée sur les risques dans la chaîne d'approvisionnement en minerais. Le champ d'application des risques du RPMS s'aligne sur l'annexe II du Guide OCDE (voir le tableau ci-dessous).

Risques de l'annexe II de l'OCDE	Description
Violations graves des droits de l'homme	Toute forme de torture, de traitement cruel, inhumain et dégradant, toute forme de travail forcé ou obligatoire, les pires formes de travail des enfants, d'autres violations flagrantes des droits de l'homme et abus tels que la violence sexuelle généralisée, les crimes de guerre ou autres violations graves du droit humanitaire international, les crimes contre l'humanité ou le génocide.
Soutien direct ou indirect à des Groupes armés non étatiques ou à des forces de sécurité privées	Taxation illégale ou extorsion par des Groupes non étatiques ou des forces de sécurité publiques ou privées, contrôle illégal des sites miniers, des voies de transport ou des acteurs en amont par des Groupes armés non étatiques ou des forces de sécurité publiques ou privées.
Criminalité financière liée à l'extraction et au commerce des minerais	Corruption et déclaration frauduleuse de l'origine des minéraux, blanchiment d'argent, non-paiement des taxes, des droits et des redevances dus aux gouvernements

Le vice-président du Groupe CMOC en charge de l'ESG a l'autorité générale sur le système SGPR à l'échelle du Groupe. Chaque exploitation dispose d'un responsable des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), qui rend compte au directeur général du site et au vice-président du Groupe chargé de l'ESG. Cette fonction permet de superviser la gestion des risques de production responsable et de garantir la mise en œuvre du système SGPR au niveau des opérations.

## 2.2. La politique et l'approche de TFM

TFM n'achète ni ne traite aucun minerai ou métal de tiers, les risques visés par le Guide OCDE se situent dans le cadre des activités de TFM. Ces risques<sup>1</sup> sont gérés par le système de gestion de la production responsable de TFM, qui s'aligne sur les politiques du Groupe CMOC tout en reflétant son contexte opérationnel spécifique. TFM applique la politique de production et d'approvisionnement responsables de CMOC (PPAR) qui exprime l'engagement de TFM à respecter des

pratiques commerciales responsables dans ses opérations et sa chaîne d'approvisionnement, et à mettre en œuvre le système SGPR. La politique de production et d'approvisionnement responsables de CMOC souligne notre engagement à faire preuve en permanence d'une diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement en minerais et à garantir une production responsable des minerais conformément au Guide OCDE. Cette politique est conforme aux engagements de CMOC en matière de conduite

<sup>1</sup> Les risques concernés sont définis à l'annexe II du Guide OCDE et comprennent les violations graves (des droits de l'homme), le soutien aux Groupes armés non étatiques, le soutien aux forces de sécurité (illégal), la corruption et la déclaration frauduleuse de l'origine des minerais, le blanchiment d'argent et le non-paiement des impôts et des redevances.

éthique des affaires et de respect des droits de l'homme, ainsi que décrit dans le code de conduite des affaires, la politique en matière de droits de l'homme, la politique de lutte contre la corruption et le code de conduite des fournisseurs de CMOC.

La procédure de production responsable est un élément clé du SGPR qui décrit un processus étape par étape permettant à CMOC de gérer les risques décrits à l'annexe II du Guide OCDE dans le cadre de ses activités et de rendre compte de sa production responsable. TFM dispose également de normes et de procédures sous-jacentes qui reflètent davantage le contexte opérationnel de la RDC, telles que celles relatives à la corruption et à l'extorsion, aux dons caritatifs, au soutien des fonctionnaires, à la sécurité et aux droits de l'homme.

### 2.3. Formation

Les employés de TFM reçoivent des formations initiales et annuelles sur les politiques et les normes du Groupe et du site, y compris le code de conduite des affaires de CMOC, la politique de production et d'approvisionnement responsables, la politique de lutte contre la corruption et d'autres politiques de CMOC et de TFM. Ces politiques comprennent des orientations sur des sujets importants tels que la santé et la sécurité, les droits de l'homme, les mécanismes de règlement des griefs, les paiements de facilitation, la lutte contre la pratique

### 2.4. Systèmes internes de contrôle et de suivi des produits

Nous utilisons un ensemble de procédures de contrôle et de conservation des produits pour garantir que TFM n'exploite, ne traite et ne vend que les minerais provenant de sa propre concession et extraits dans le cadre de ses propres activités. Nous disposons d'un processus permettant de déterminer, d'enregistrer et de confirmer les minerais extraits de nos mines et de peser chaque lot de minerais alimentant l'usine de traitement. Toutes les informations relatives au poids des matériaux entrants sont stockées dans la base de données. Les procédures de contrôle et de conservation des produits prévoient également des actions spécifiques pour éliminer le minerai extrait illégalement et confisqué par les autorités gouvernementales dans la concession de TFM. Une fois le minerai saisi par la police des mines, l'entreprise le stocke, le signale et l'enterre dans des tas de stériles. Ces sites d'enfouissement ne sont pas marqués et ne peuvent être identifiés par aucun autre moyen, ce qui garantit que le minerai ne pourra pas être récupéré à d'autres fins. En outre, TFM dispose d'un système complet de suivi des produits du cuivre et du cobalt dans ses installations, à travers les points de transit et jusqu'à la destination finale de livraison à ses clients.

Le directeur des relations publiques de TFM, qui est également le responsable ESG du site, est chargé de superviser la mise en œuvre du SGPR de TFM. Dans le même ordre, des managers et des Comités spécialisés sont chargés de mettre en œuvre les programmes y relatifs, tels que le programme de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et le mécanisme de règlement des griefs. Sous la supervision du responsable ESG du site, chaque fonction/département responsable supervise le processus d'identification, d'analyse et d'évaluation des risques liés au contexte local et surveille les mesures de contrôle et le plan d'atténuation. Les risques repris à l'annexe II du Guide OCDE sont évalués et des plans d'atténuation sont élaborés et mis en œuvre.

des pots-de-vin et la corruption et les relations avec les fonctionnaires. Tous les employés et les contractants sont tenus de suivre une formation d'induction et une formation de remise à niveau au moins une fois par an. En outre, des formations spécifiques sont organisées dans les départements où des risques élevés sont identifiés, comme la formation sur les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (PVSDH) pour les forces de sécurité privées et publiques.

Avant de quitter TFM pour l'exportation, chaque sac de cobalt est scellé et étiqueté avec des codes-barres, et chaque lot de cathodes de cuivre est également étiqueté avec des codes-barres. Les codes contiennent toutes les informations nécessaires à la traçabilité des produits. Les sacs et les lots sont chargés sur des camions, solidement verrouillés et la cargaison est recouverte de bâches. Le transport terrestre jusqu'au port est supervisé par CMOC et son contractant logistique. Ceux-ci disposent d'un système de suivi pour contrôler le trajet du camion jusqu'aux ports d'exportation et d'expédition. Des escortes et des contrôles de sécurité appropriés le long de la route garantissent la sécurité de la chaîne de contrôle.

En raison de l'importance du suivi et du maintien de ces procédures dans le cadre de la gestion de sa chaîne d'approvisionnement, TFM entreprend régulièrement une assurance indépendante des procédures de contrôle et de conservation des produits de l'entreprise.

## 2.5. Mécanisme de plainte

CMOC dispose d'un [mécanisme de plainte](#) accessible à toutes les parties prenantes, qui peuvent ainsi faire part de leurs préoccupations, sans crainte de représailles, notamment en ce qui concerne les employés, l'environnement, l'investissement communautaire, les droits de l'homme, l'utilisation des terres et la gestion des contractants. Par l'intermédiaire des canaux de plainte du Groupe et des filiales, toute plainte liée à des violations présumées de la loi ou des politiques de CMOC, notamment le code de conduite des affaires, la politique de production et d'approvisionnement responsables, le code de conduite des fournisseurs, la politique des droits de l'homme et la politique de lutte contre la corruption, peut être signalée de manière anonyme.

Au niveau du Groupe, les plaintes sont examinées et résolues par l'équipe de conformité, le département anti-corruption ou le département ESG, en fonction de la nature de la plainte. Toutes les exploitations minières et la société de négoce IXM disposent également de systèmes de plainte dédiés qui peuvent recevoir et enregistrer les préoccupations des employés, de la communauté et d'autres parties prenantes, qui sont ensuite suivies à travers les différentes étapes de leur traitement et de leur résolution.

## 2.6. Système d'archivage

CMOC dispose d'une politique de gestion des archives au niveau du Groupe qui décrit notre engagement et notre traitement des différents types d'informations et leur protection appropriée au cours de leur cycle de vie.

TFM a sa propre politique de gestion des archives qui exige

TFM dispose également de mécanismes de résolution des plaintes au niveau local qui permettent à tous les membres de la communauté, y compris les employés et les contractants de TFM, de présenter des griefs liés à l'impact de nos activités. TFM dispose d'un système de plaintes communautaires géré par les membres du Groupe de liaison communautaire, tandis que les griefs des employés sont traités par les différents canaux de l'équipe de conformité, du département des ressources humaines et des syndicats locaux. Une formation est dispensée aux employés, aux sous-traitants et à la communauté locale afin de les sensibiliser aux mécanismes de plainte existants. En outre, les membres de la communauté peuvent participer à la résolution des plaintes par l'intermédiaire d'un Comité de médiation indépendant. Les mécanismes mis en place pour les communautés et les employés prévoient une tolérance zéro pour les représailles à l'encontre de ceux qui soulèvent des problèmes.

Les informations obtenues par le biais de ces mécanismes de plainte alimentent l'évaluation globale des risques et le processus d'approvisionnement responsable.

que tous les documents relatifs à son programme de diligence raisonnable soient conservés pendant au moins 10 ans. Certains types de documents doivent être conservés pendant plus de 10 ans conformément à la législation de la RDC.

## 3. Évaluation et atténuation des risques

Chez TFM, tous les matériaux traités proviennent de sa propre production et il n'y a pas de sources tierces de minerais ou de métaux. Les risques relatifs au Guide OCDE sont donc entièrement liés aux activités de TFM et gérés directement par ses propres systèmes de gestion.

Conformément à la procédure globale de gestion des risques de CMOC, qui comprend l'évaluation des risques de l'annexe II du Guide OCDE, TFM effectue une évaluation semestrielle des risques, documente les résultats dans un registre des risques et en rend compte à la direction générale. Les outils utilisés dans notre évaluation des risques sont diversifiés,

y compris l'évaluation de la matérialité, les rapports et l'analyse des incidents/griefs, l'engagement des parties prenantes, la surveillance des médias, les rapports des ONG et les études d'experts, ainsi que les évaluations de diligence raisonnable sur le terrain. Lorsque nous identifions des risques importants, nous nous engageons avec les parties prenantes concernées et élaborons des plans d'atténuation des risques. Nous contrôlons l'atténuation des risques en évaluant régulièrement les progrès accomplis par rapport aux indicateurs clés de performance (KPI) fixés, en respectant des délais spécifiques.

Dans le cadre du processus d'évaluation des risques, CMOC et ses filiales procèdent à une évaluation du risque pays afin de confirmer si l'opération (ou le fournisseur de minerai, le cas échéant) est basée dans une zone affectée par un conflit ou à haut risque (CAHRA). À cette fin, nous utilisons la liste Consult Before Trade (CBT) élaborée par IXM (la branche commerciale de CMOC), qui détermine la liste CAHRA sous trois points de vue : 1) le crédit, 2) l'assurance et 3) la conformité et les droits de l'homme. Ces trois perspectives sont prises en compte pour obtenir notre liste CAHRA, qui est généralement mise à jour au moins une fois par an :

#### 1) Risque de crédit

- S&P / Moody's / Fitch rating
- International Property Rights Index
- Euler Hermes Economic Research
- Coface Economic Studies

#### 2) Risque d'assurance

- Ordinary risk (marine/cargo) insurance policy (dernière mise à jour) - Global Cargo Watch List (GCWL)
- Political /War risk insurance policy (dernière mise à jour)
- Charterer's Liability Policy (dernière mise à jour)

La République démocratique du Congo est considérée comme une zone de conflit et de risque élevé sur notre liste CBT sur la base de notre méthodologie fondée sur un certain nombre d'indices internationaux crédibles dans les domaines des droits de l'homme, des conflits et des risques de gouvernance. Il convient de noter que TFM est situé dans la province du Lualaba où il n'y a pas de conflit armé actif. Cependant, dans la région des mines de cuivre du sud-est de la RDC, l'exploitation minière artisanale et à petite échelle ("ASM") est importante. De nombreux migrants se sont rassemblés autour des mines privées pour se livrer à des activités minières artisanales illégales. Cette situation a attiré l'attention des parties prenantes internationales en raison des préoccupations liées aux risques de travail des enfants, à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail et aux violations des droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement de cobalt de ce pays. Les activités illégales de l'ASM sur et autour de la concession de TFM posent également des problèmes de sécurité et de sûreté pour les mineurs de l'ASM eux-mêmes et les travailleurs de TFM, ainsi que pour les membres de notre communauté. Pour faire face aux risques identifiés, CMOC développe un ensemble de procédures et d'outils internes, y compris une procédure complète d'engagement des parties prenantes permettant d'aborder de manière proactive les risques liés à l'ASM dans la zone de concession, de collecter des données crédibles sur les risques, y compris par le biais d'évaluations sur le terrain, et enfin de fournir une plus grande transparence à nos parties prenantes sur les mesures d'atténuation des risques. Pour plus d'informations sur la manière dont CMOC aborde ces risques, veuillez consulter les sections suivantes.

#### 3) Risque lié à la conformité et aux droits de l'homme

- Sanctions économiques - OFAC, UE, ONU, SECO, etc.
- Corruption - Transparency International, etc.
- Transparence (fiscale) - listes de l'OCDE / de l'UE mentionnées ci-dessous, et EITI, etc.
- LAB/CFT - juridictions surveillées par le GAFI / pays tiers à haut risque de l'UE
- Zones affectées par les conflits et à haut risque (CAHRA) - Conflit, gouvernance, droits de l'homme
- Recommandation de la Commission (UE) 2018/1149 - directives non contraignantes pour l'identification des zones touchées par un conflit et à haut risque et d'autres risques liés à la chaîne d'approvisionnement en vertu du règlement (UE) 2017/821 du Parlement européen et du Conseil :
- Classement/notation ESG des pays
- Autres sources d'information ouvertes utiles dans ces domaines de risque

### 3.1. Gestion des droits de l'homme

La politique des droits de l'homme de CMOC s'applique à toutes ses opérations, y compris à TFM. Les politiques et procédures de CMOC et de TFM, telles que le code de conduite des affaires et la politique de l'emploi, stipulent clairement la tolérance zéro à l'égard du travail des enfants, du travail forcé et de toute violation grave des droits de l'homme. Les politiques et procédures de TFM en matière de recrutement, de contrats et de systèmes de plainte sont pleinement mises en œuvre, communiquées et contrôlées afin de garantir la conformité avec les politiques du Groupe et les normes internationales.

En 2022-2023, afin de renforcer le système de gestion des droits de l'homme de TFM, CMOC a engagé des experts internationaux en droits de l'homme pour effectuer une diligence raisonnable des droits de

### 3.2. Sécurité et droits de l'homme

Il n'y a aucune présence de Groupes armés non étatiques dans la concession de TFM. TFM ne participe à aucune opération militaire et ne fournit aucune assistance susceptible de faciliter les opérations militaires.

Afin de protéger les biens et le personnel de l'entreprise et de maintenir le contrôle d'accès pour les opérations actives, TFM a embauché du personnel de sécurité et des maisons de sécurité privées. Ces agents et maisons privés ne sont pas armés, n'ont aucune capacité d'application de la loi et sont principalement chargés de la surveillance et de l'exploitation des points de contrôle d'accès aux mines et aux sites de production.

L'application du droit minier national dans la concession de TFM, en ce qui concerne l'extraction légale des minerais, relève de la responsabilité de la police des mines et des hydrocarbures (PMH), une branche de la police nationale. Bien qu'autonome dans ses opérations, la PMH opère selon les termes d'un contrat avec l'entreprise de sécurité de TFM qui aborde des questions telles que la nature du soutien fourni par TFM. Le contrat fait explicitement référence à l'adoption par TFM des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (PVSDH), y compris des directives sur la manière de donner suite aux allégations de violations des droits de l'homme.

Pour atténuer les risques de violation des droits de l'homme lorsqu'elle traite avec des entreprises de sécurité, TFM met en œuvre les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (PVSDH), qui aident les entreprises à maintenir la sûreté et la sécurité de leurs opérations tout en encourageant le respect des droits de l'homme. TFM offre une

l'homme (HRDD) sur TFM. L'objectif du projet est d'aider TFM à élaborer une stratégie à long terme pour la protection des droits de l'homme, conformément à ses engagements politiques internes et aux normes internationales. Le projet permettra également de développer les capacités internes dans des secteurs clés et de renforcer les structures de gouvernance inter-fonctionnelles de TFM afin de soutenir le HRDD de manière continue. En outre, la réalisation du HRDD constitue un appui à l'engagement et la communication avec les parties prenantes, permettant à TFM de mieux démontrer son engagement et ses actions en matière de droits de l'homme aux parties prenantes externes. Pour plus d'informations sur le HRDD de TFM, veuillez consulter la section "Réalizations" plus bas dans ce rapport.

formation à son personnel de sécurité, au personnel des entreprises de sécurité privées et aux agents de PMH sur les éléments clés des PVSDH. Les entreprises de sécurité privées sont également soumises à une diligence raisonnable au stade de la passation des marchés, y compris en ce qui concerne les droits de l'homme. En 2022, 99 % des 146 employés de sécurité directement embauchés par TFM et des 2 034 agents contractants de sécurité privés ont reçu une formation sur les PVSDH. Un total de 182 agents de la PMH étaient stationnés dans la concession de TFM, et tous ont reçu une formation sur les PVSDH. Ces formations sont dispensées à la fois par des formateurs internes et des experts externes, dont la MONUSCO et le Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité (DCAF) au cours des trois dernières années.

Dans le cadre de ses efforts pour promouvoir et mettre en œuvre les PVSDH, TFM participe régulièrement aux réunions du Groupe de travail des PVSDH de Lubumbashi. Ce Groupe de travail, composé de représentants du gouvernement, de sociétés minières et d'ONG de défense des droits de l'homme, vise à faciliter la communication entre les parties prenantes, à créer un climat de confiance mutuelle et à adopter des solutions coordonnées et participatives pour relever les défis en matière de sécurité et de droits de l'homme sur les sites miniers.

Afin de renforcer la gestion des risques liés aux PVSDH, en 2023, l'entreprise a invité un consultant international à dispenser une formation aux formateurs du service de sécurité de TFM et aux forces de sécurité privées et publiques. TFM a également réalisé une évaluation des risques liés aux PVSDH et élaboré un plan d'action.

### 3.3. Criminalité financière et paiements aux gouvernements

CMOC dispose de politiques connexes, notamment le code de conduite de CMOC, le code de conduite des fournisseurs<sup>2</sup>, la politique de lutte contre la corruption et la politique de lutte contre le blanchiment d'argent, qui s'appliquent à toutes les affiliations, y compris à TFM. Le département de contrôle interne et d'audit de CMOC effectue régulièrement des audits et des inspections internes afin d'identifier tout risque de corruption. Chaque année, CMOC et ses filiales, y compris TFM, organisent une formation annuelle à la lutte contre la corruption à l'intention de la direction et des contractants.

TFM a également élaboré et mis en œuvre ses propres politiques, telles que la politique en matière de corruption et d'extorsion, la politique en matière de dons de bienfaisance, la réglementation relative à l'aide aux voyages d'affaires des fonctionnaires et la réglementation relative aux frais administratifs. Ces politiques définissent clairement les règles relatives à l'acceptation de cadeaux, de repas et de divertissements, de dons caritatifs et de soutien direct aux fonctionnaires.

Dans le cadre de nos activités en RDC, la corruption reste un sujet de préoccupation majeur. Nous procédons à une vérification préalable

des fournisseurs et des entrepreneurs afin de détecter toute violation des lois applicables et des politiques de CMOC en matière de lutte contre la corruption. Nous utilisons des plateformes tierces pour vérifier les fournisseurs et procéder au contrôle préalable, et nous informons tous les nouveaux fournisseurs et clients du code de conduite des affaires, de la politique de lutte contre la corruption, de la politique de lutte contre le blanchiment d'argent et d'autres exigences de conformité de CMOC. Ces exigences sont toutes incluses dans les contrats. Le service juridique et de conformité de TFM soumet un rapport d'analyse de la conformité au directeur général du site tous les trimestres.

En tant que membre de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) en RDC, TFM soumet des rapports annuels à l'ITIE et publie des communiqués de presse trimestriels sur les paiements du gouvernement.

Comme indiqué ci-dessus, un mécanisme de plainte est prévu au niveau de TFM et de CMOC pour recevoir, enregistrer, traiter et répondre à tout rapport lié aux violations des politiques et des engagements de CMOC en matière de transparence financière et d'intégrité commerciale.

## 4. Réalisations

### 4.1. Diligence raisonnable en matière de droits de l'homme

Entre octobre 2022 et juillet 2023, un processus de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme (HRDD) a été mené par des experts externes à TFM. Le processus HRDD comprenait une évaluation et une hiérarchisation des risques, des impacts et des problèmes saillants de TFM en matière de droits de l'homme, conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP). Ce processus s'est articulé autour de deux visites sur le site de TFM et des communautés, et d'un engagement étendu et constructif avec les principaux Groupes de parties prenantes ; plus de 350 parties prenantes ont participé au processus HRDD et ont fourni des informations en retour.

En ce qui concerne les résultats tangibles du processus HRDD, TFM a désigné un membre de la direction pour la gouvernance et la

gestion du processus HRDD en cours. En outre, un plan d'action pour les droits de l'homme est en cours d'élaboration sur la base d'une approche intégrée fondée sur les plans et systèmes de gestion de TFM pour les ressources humaines, la santé et la sécurité, les contrats et l'approvisionnement et la chaîne d'approvisionnement mondiale afin de gérer les principaux risques liés aux droits des travailleurs, et pour la communauté, la réinstallation et la sécurité afin de gérer les principaux risques liés aux droits de l'homme des membres de la communauté. Dans le cadre du processus HRDD, nous avons également identifié plusieurs priorités essentielles en matière de droits de l'homme qui bénéficieraient d'initiatives multipartites. À cet égard, TFM a une occasion importante de faire preuve de leadership et d'exercer un effet de levier en collaborant avec d'autres entreprises sœurs, des clients, des organisations de la société civile et des gouvernements nationaux.

<sup>2</sup> "Le terme "fournisseur" désigne une entreprise qui fournit des biens ou des services à CMOC. Il peut s'agir de fournisseurs, d'entrepreneurs, de consultants, de vendeurs, de leurs sous-traitants et de tout autre tiers sous contrat.

## 4.2. Programme de gestion de l'ASM

En réponse aux problèmes de sécurité et de droits de l'homme causés par l'accumulation de mineurs artisanaux illégaux à l'intérieur et autour de la concession de TFM, ainsi qu'aux tensions communautaires plus larges et aux problèmes de sécurité régionale, CMOC a renforcé sa coopération avec l'initiative Better Mining ("Better Mining") de RCS Global Group (une société de SLR). Better Mining s'engage à surveiller en permanence la sécurité, l'environnement, les droits de l'homme et la conformité de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle

légal (ASM) et possède une connaissance approfondie du secteur de l'exploitation minière artisanale en RDC. Fin 2022, nous avons engagé l'équipe de Better Mining pour mener une étude de référence indépendante axée sur l'évaluation des risques et des impacts associés aux activités illégales de l'ASM à l'intérieur et autour de la concession TFM, qui servira de base à l'élaboration et à la révision de nos politiques et processus, au plan de gestion des risques et au renforcement des capacités sur les sujets liés à l'ASM.

## 5. Défis

L'un des principaux défis de la mise en œuvre de notre SGRP est l'afflux de travailleurs migrants en provenance d'autres régions du pays, ce qui entraîne une augmentation des activités illégales d'ASM et des interactions violentes entre les mineurs ASM et les forces de sécurité dans la concession TFM. L'immigration a également des répercussions négatives sur les membres de la communauté, notamment une augmentation de la criminalité, des maladies, du harcèlement et de la violence sexiste.

Pour relever ce défi, TFM continue de travailler avec nos plateformes d'engagement des parties prenantes, les chefs traditionnels, le gouvernement local et les ONG pour atténuer les impacts négatifs, et envisager de développer un Groupe de travail local et un plan d'action dédié à la gestion et à l'atténuation des risques d'immigration. Avec la

dernière suggestion de notre processus HRDD, TFM plaidera auprès du gouvernement pour un plan de développement régional coordonné qui contribue à la formalisation de l'ASM, réduit les incitations à l'immigration en fournissant des options de subsistance viables en dehors de l'ASM, et améliore la santé et la sécurité de la communauté, l'emploi local, et la protection des droits de l'homme.

En outre, la gestion des contractants restera un défi, car le projet d'expansion de TFM est maintenant en cours et un grand nombre de sous-traitants de construction se sont installés sur le site au cours des deux dernières années. Nous sommes pleinement conscients des risques accrus en matière de santé et de sécurité au travail et de droits de l'homme associés aux sous-traitants.

## 6. Déclaration prospective

Dans le cadre du SGPR de CMOC, TFM continuera à examiner régulièrement le système de gestion de la production responsable, ainsi qu'à contrôler et à évaluer les mesures d'atténuation des risques.

Étant donné que la gestion des fournisseurs et des sous-traitants reste un défi majeur pour l'entreprise, TFM continuera à s'engager de manière proactive avec les fournisseurs, en particulier les sous-traitants sur site, afin de renforcer leurs capacités dans les domaines de la santé et de la sécurité, des droits de l'homme et de la lutte contre la corruption.

Afin d'atténuer les risques liés à l'ASM, nous poursuivons notre collaboration avec l'équipe Better Mining pour achever le programme de gestion des risques liés aux activités illégales d'ASM sur notre

concession. En outre, l'entreprise continuera à soutenir les initiatives multipartites telles que les PVSDH et la Fair Cobalt Alliance afin de relever ce défi vaste et complexe en matière de droits de l'homme. Nous continuerons à maintenir le dialogue avec le gouvernement et à lui demander d'établir davantage de zones minières ASM légales, de renforcer la communication et d'établir un consensus entre les différentes parties prenantes de la communauté en ce qui concerne les risques liés à l'ASM illégale, de réduire le risque de travail des enfants dans l'ASM en soutenant l'éducation de base et l'éducation professionnelle au sein de la communauté, et de diversifier l'économie locale par le biais d'investissements communautaires et en encourageant les mineurs artisanaux illégaux à poursuivre des activités économiques légales.

## Annexe 2 Index du contenu de l'RRA

Domain de Problématique	Emplacement/Remarques
1. Conformité légale	Approche de gestion, Produit, Annexe 1
2. Intégrité des Affaires	Approche de gestion, produit, annexe 1
3. Engagement des Parties Prenantes	Approche de gestion, Communauté,
4. Relations Commerciales	Produit, Annexe 1
5. Travail des Enfants	Employés, Produit
6. Travail forcé	Employés Produit
7. Liberté d'Association et Négociation Collective	Salariés
8. Discrimination	Approche de la gestion, Employés, Communauté
9. Égalité des Genres	Employés, Communauté
10. Heures de Travail	Employés
11. Rémunération	Employés
12. Santé et Sécurité au Travail	Employés, Produit
13. Mécanisme de Plaintes	Approche de gestion, Communauté
14. Gestion des Risques Environnementaux	Environnement
15. Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)	Environnement
16. Consommation d'Énergie	Environnement
17. Gestion et Conservation de l'Eau Douce	Environnement
18. Gestion des Déchets	Environnement
19. Gestion des Résidus	Environnement
20. Pollution	Environnement
21. Biodiversité et Aires Protégées	Environnement
22. Fermeture de la Mine et Réhabilitation	Environnement

Domain de Problématique	Emplacement/Remarques
23. Santé et Sécurité de la Communauté	Communauté, Produit
24. Développement Communautaire	Communauté
25. Exploitation minière artisanale et à petite échelle	Communauté, Produit, Annexe 1
26. Droits de l'Homme	Communauté, annexe 1
27. Sécurité et Droits de l'Homme	Communauté, annexe 1
28. Droits des Peuples Autochtones	Communauté
29. Acquisition de Terres et Réinstallation	Communauté
30. Patrimoine Culturel	Communauté
31. Diligence Reasonnable dans les Chaînes d'Approvisionnement en Minéraux	Produit, Annexe 1
32. Transparence et Divulgateion	Approche de gestion, produit



**ADRESSE DE TFM**

Bureau Lubumbashi, Luano City, Route de l'Aéroport

Bureau Kolwezi, 147, avenue Lufira, Commune de Dilala

Bureau Kinshasa, Immeuble Horizon, 5ème niveau, 50, Av. Colonel Lukusa

République Démocratique Congo

[info@tfm.cmoc.com](mailto:info@tfm.cmoc.com)



Facebook



Twitter



LinkedIn